

# PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Un Cantal  
ATTRACTIF

Un Cantal  
CONNECTE  
& OUVERT

Un Cantal  
AU COEUR DES  
SOLIDARITES

Un Cantal  
INNOVANT

Un Cantal  
RESPONSABLE



17  
novembre  
2023

Conseil départemental du Cantal  
Réunion de l'Assemblée départementale

**Conseil départemental du 17 novembre 2023**

**Ordre du jour**

<b>N° Rapport</b>	<b>Titre</b>
	<b><i>CANTAL ATTRACTIF</i></b>
<b>25</b>	Soutien à la candidature de Clermont Auvergne Métropole au titre de Capitale Européenne de la Culture
	<b><i>ADMINISTRATION GENERALE</i></b>
<b>23</b>	Orientations budgétaires 2024
	<b><i>Adoption du PV de la séance publique du 29 septembre 2023</i></b>
	<b><i>CANTAL ATTRACTIF</i></b>
<b>1</b>	Attractivité : accompagnement des logements Les Clefs du Cantal dédiés aux nouveaux cantaliens
<b>2</b>	Convention d'objectifs et de moyens entre le Département du Cantal et Cantal Destination
	<b><i>CANTAL AU CŒUR DES SOLIDARITES</i></b>
<b>3</b>	Attribution de subventions d'investissement pour les EHPAD en difficulté
<b>4</b>	Attribution d'une aide à l'investissement pour l'EHPAD Saint-Illide
<b>5</b>	Adhésion à l'appel à manifestation d'intérêt "soutien de la CNSA aux Départements dans le cadre de son budget d'intervention 2023-2026"
<b>6</b>	Avenant n°1 à la convention de gestion du Revenu de Solidarité Active (RSA) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Cantal
<b>7</b>	Convention relative à la délégation de la mission de référent unique à la Mutualité Sociale Agricole.
<b>8</b>	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Les Restos du Cœur du Cantal et à la Fédération du Cantal du Secours Populaire
<b>24</b>	Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Banque Alimentaire
	<b><i>CANTAL INNOVANT</i></b>
<b>9</b>	Demande de subvention pour l'opération " Développement de la Cybersécurité du Département - Cantal 2023-2027"
	<b><i>CANTAL RESPONSABLE</i></b>
<b>10</b>	Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable dans le Cantal
	<b><i>ADMINISTRATION GENERALE</i></b>
<b>11</b>	Compte rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président dans le cadre des marchés publics formalisés et des marchés publics à procédure adaptée
<b>12</b>	Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice de la compétence d'ester en justice déléguée à son Président
<b>13</b>	Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice des attributions déléguées à son Président
<b>14</b>	Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Département du Cantal
<b>15</b>	Personnel départemental - Tableau des emplois
<b>16</b>	Personnel départemental - Modification du barème des indemnités de remboursement des frais de déplacement
<b>17</b>	Modification du barème des indemnités de frais de déplacement des Conseillers départementaux

<b>18</b>	Redevances d'occupation du domaine public départemental non routier pour la saison hivernale 2023-2024
<b>19</b>	Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes - Présentation des actions mises en oeuvre
<b>20</b>	Mise à jour du règlement budgétaire et financier - Amortissements
<b>21</b>	Admission en non valeur et restes à recouvrer
<b>22</b>	Décision Modificative n° 2 2023



**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**  
**RÉUNION DU 17 NOVEMBRE 2023**

**Procès-verbal**

---

L'an deux mille vingt-trois, le 17 novembre à 9 heures 30, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 3 novembre 2023, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

**Secrétaire de séance** : Annie DELRIEU

**Sont présents** :

Mesdames et Messieurs Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Jean-Yves BONY, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Gilles COMBELLE, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOU, Mireille LEYMONIE, Pierre MATHONIER, Magali MAUREL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Marie-Hélène ROQUETTE, Valérie RUEDA, Christophe VIDAL.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

Marie-Hélène CHASTRE donne pouvoir à Jean-Yves BONY.  
Alain DELAGE donne pouvoir à Marie-Hélène ROQUETTE.  
Jean MAGE donne pouvoir à Valérie CABECAS.  
Florian MORELLE donne pouvoir à Dominique BEAUDREY.  
Valérie SEMETEYS donne pouvoir à Gilles COMBELLE.

Le quorum est atteint.

## ALLOCUTION D'OUVERTURE DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

### M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Je vous propose de bien vouloir prendre place pour ouvrir cette session. Je vous rappelle la nécessité, même si nous sommes dans une petite salle, d'ouvrir votre micro lorsque vous voulez prendre la parole, de manière à ce que les personnes qui visionnent, qui nous regardent en direct, puissent vous entendre.

Pour débiter, je vous informe que Marie-Hélène CHASTRE s'excuse et donne pouvoir à Jean-Yves BONY, Alain DELAGE donne pouvoir à Marie-Hélène ROQUETTE, Jean MAGE à Valérie CABECAS, Florian MORELLE à Dominique BEAUDREY et Valérie SEMETEYS que j'ai déléguée aujourd'hui à suivre l'ancien député BONNELL, aujourd'hui Commissaire à l'investissement, qui effectue une visite au niveau du département avec l'organisation d'une table ronde cet après-midi, à la Préfecture, sur le Pôle d'Excellence, donne pouvoir à Gilles COMBELLE. Je crois que certains d'entre nous vont le rejoindre au cours de la journée, ce qui m'amènera à modifier quelque peu la présentation de l'ordre des rapports.

Je vous propose de désigner Annie DELRIEU en tant que secrétaire de cette séance, s'il n'y a pas d'opposition. Merci.

L'année dernière, à la même époque, je débutais mon propos en rappelant que la crise sanitaire était derrière nous, mais qu'une crise internationale avait pris le relais par une guerre aux portes de l'Europe. Force est de constater qu'un an après, la situation ne s'est pas améliorée, bien au contraire, puisqu'effectivement, si la crise sanitaire semble à peu près avoir disparu, au niveau des conflits mondiaux, ça ne s'arrange pas et notamment avec ce nouveau conflit entre Israël et un groupe terroriste. Au-delà des conséquences humaines et économiques, je tiens à condamner publiquement tous les actes antisémites et toutes les agressions, quelles qu'elles soient, envers nos concitoyens sur notre territoire et les assure de tout mon soutien, face à ces épreuves. La République est porteuse de valeurs et d'ailleurs nous étions nombreux à les défendre, les porter et le revendiquer dimanche dernier devant la Préfecture à Aurillac.

À l'heure où nous débutons les travaux de notre Budget 2024 avec des Orientations budgétaires sur lesquelles je reviendrai plus largement dans quelques instants, il nous appartient de rappeler aux Cantaliennes et aux Cantaliens que notre engagement reste entier et déterminé malgré les circonstances notamment économiques. Cet engagement se traduit dans l'ensemble de nos compétences, de nos politiques et en particulier au niveau de la Solidarité Sociale, mais aussi dans les autres compétences comme la Solidarité Territoriale, le soutien aux associations ou la jeunesse par exemple.

Si je reviendrai sur les Orientations budgétaires, je ne peux pas passer sous silence quelques points clés. Premièrement, l'inflation a laissé des traces indélébiles sur nos politiques, depuis deux ans. Il n'y a pas une prestation, un achat, une dépense qui n'ont été épargnés. Deuxièmement, des décisions gouvernementales, qui depuis 2022, n'ont cessé d'imposer aux Départements de nouvelles dépenses qui, elles aussi, ont laissé des traces pérennes. Ainsi, l'avenant 43, l'avenant 44, le Ségur de la santé, les décisions sur la rémunération des fonctionnaires, les primes de feu sur les sapeurs-pompiers professionnels... Ça représente désormais 7 M€ de dépenses annuelles qui sont inscrits de manière pérenne dans notre budget. Ce qui est dramatique, c'est que ces mesures restent souvent imparfaites, car, aujourd'hui, vous connaissez tout comme moi les revendications des oubliés du Ségur que nous ne pouvons pas accompagner. Tout ceci est le résultat d'un État dépassé par ses budgets qui partent à la dérive. Aujourd'hui, il s'appuie sur les Collectivités pour exister. Mais, cela ressemble aussi à un sentiment de décentralisation contrarié. Car reconnaissons que l'essentiel des compétences et missions transférées l'ont été, car l'État ne pouvait plus les assurer, comme récemment il souhaitait encore terminer le transfert des routes nationales. Non content de nous imposer des dépenses incontournables, il parvient aussi à réduire nos ressources. Après avoir supprimé notre dernier levier fiscal et l'avoir compensé par

une fraction de TVA, ce qui devait arriver arrive son montant n'est pas à la hauteur des annonces. Cette seule fraction de TVA subira une baisse d'environ 1 M€ pour 2023. Combien pour l'avenir ? C'est comme cette disposition de la Loi de Finances de 2023 adoptée à l'aide du 49.3 qui écrête nos recettes sur les barrages sans concession. Et là aussi, c'est la perte de 1 M€ supplémentaire. Et puisque, j'en parle, le fort ralentissement économique, notamment au niveau des transactions immobilières, conduira à une baisse de 2 M€ des DMTO sur l'exercice 2023. Ce sont ainsi 4 M€ qui, globalement, disparaîtront de notre panier de recettes sur l'exercice 2023. Aujourd'hui, la seule satisfaction que nous pouvons avoir, c'est le Pacte de Cahors qui ne renaîtra pas de ses cendres, puisque le Pacte de confiance annoncé ne devrait être qu'indicatif.

En parallèle, j'aime aussi à rappeler que le Département, souvent accompagné par des partenaires tels que la Région, voire les Collectivités, les Intercos comme la CABA par exemple, n'hésite pas à investir dans des politiques publiques qui normalement ne sont pas les siennes. On va parler de la ligne aérienne, on peut parler du Campus d'Aurillac, on peut également parler de la santé, mais toujours dans l'intérêt des Cantaliennes et des Cantaliens, car ces politiques, sinon, seraient littéralement abandonnées si nous n'étions pas là.

Je reste donc confiant en nos capacités d'adaptation dans un contexte difficile. C'est ainsi que les Orientations budgétaires sur lesquelles vous aurez à vous prononcer restent ambitieuses et prudentes. Ambitieuses, car même si nous baisserons de près de 10 M€ notre investissement, nous maintiendrons un taux d'investissement conséquent de près de 54 M€, avant de revenir progressivement à un taux plus conforme à nos capacités. De grands chantiers vont débiter en 2024, comme la rénovation du Campus et la création d'un CROUS. Ambitieuses aussi, car nous nous inscrivons durablement dans notre Projet pour le Cantal et le Projet de Mandat qui en découle avec pour fer de lance nos politiques d'accueil : l'inversion de la courbe démographique ou encore l'innovation avec la création et la construction du Pôle d'Excellence en microbiologie. Mais elles seront également prudentes parce que nous ne dépenserons pas ce dont nous ne disposons pas. Si la tentation de l'endettement est forte, il faut rester responsable et limiter au maximum nos frais financiers. C'est pourquoi il n'est pas envisagé d'emprunter plus que le niveau de remboursement de notre annuité afin de poursuivre progressivement notre désendettement. Prudentes aussi, car nous maintiendrons l'ensemble de nos politiques publiques et si de nouvelles s'avéraient nécessaires, il conviendrait d'arbitrer en conscience toujours dans l'objectif de maintenir à minima la qualité de nos services à l'attention des Cantaliennes et des Cantaliens.

Les Orientations budgétaires 2024, sur lesquelles nous débattons tout à l'heure, s'inscrivent donc pleinement dans nos trois objectifs pour la décennie : le développement de l'attractivité de notre territoire, une lutte et une adaptation proactives à la mesure de nos moyens dans la transition climatique et l'innovation au service du Cantal et des Cantaliens.

Mes chers collègues, vous l'avez compris, j'annonçais l'année dernière une zone de turbulences, nous y sommes, mais nous la traverserons grâce à notre réalisme et notre gestion rigoureuse. En 2022, le seuil psychologique des 100 M€ était dépassé pour la première fois par le budget de la Solidarité Sociale. Il poursuit inexorablement sa croissance. Si nous pouvons nous satisfaire de la poursuite en 2023 de la baisse du nombre de bénéficiaires du RSA, nous ne maîtrisons pas totalement la période où l'effet inverse se fera sentir. C'est pourquoi il nous faudra accentuer nos efforts pour l'accompagnement ou le maintien dans l'emploi des Cantaliennes et Cantaliens concernés. Mais les autres politiques n'ont pas la même tendance : la protection de l'enfance dont les besoins explosent, nous y reviendrons ; l'accompagnement des personnes handicapées et âgées qui s'accélère... Tout cela portera à près de 120 M€ en 2024, hors masse salariale, le Budget Social. Et je n'occulte pas la situation des EHPAD cantaliens, nous en avons souvent parlé qui est à l'image de la situation des EHPAD au niveau national et qui est particulièrement complexe. Et je vous rappelle que nous les avons aidés, au cours de l'exercice 2023, par un soutien exceptionnel de l'ordre de 2 M€.

D'autre part, aujourd'hui, la session abordera d'autres projets. Parmi la vingtaine de dossiers que nous aurons à examiner simplement quelques-uns :

- Une aide exceptionnelle pour deux associations caritatives qui nous ont alertés sur la baisse importante des dons, l'augmentation des bénéficiaires et l'augmentation des coûts de l'énergie. Ce sont les Restos du Cœur et la Fédération du Cantal du Secours Populaire. De même, si vous en êtes d'accord, un rapport complémentaire qui ne vous a pas été présenté en commission vous sera proposé, pour accompagner la Banque alimentaire pour les mêmes causes. Et je pense que ces deux rapports illustrent à eux seuls, d'une part, la situation sociale de notre pays, mais aussi l'importance de notre rôle en termes d'accompagnement et notre réactivité pour être aux côtés de ces associations.
- En matière d'Attractivité, un rapport concernera les logements dit « passerelle » destinés à favoriser l'accueil des gens choisissant le Cantal. Et donc ce rapport, c'est une convention qui sera proposée aux Maires et aux Présidents d'Intercommunalités soucieux de mettre à disposition des logements spécifiques.
- En matière de Solidarité Sociale, comme nous l'avons voté en 2023, pour la quatrième année consécutive, une nouvelle proposition sera faite sur un soutien exceptionnel en matière d'investissement auprès de trois EHPAD, pour corriger des difficultés majeures telles que la sécurisation d'escaliers, la réparation des boutons d'alerte, le tout pour une contribution de l'ordre de 100 000 €.
- Vous aurez également à vous prononcer sur une demande de subvention conséquente au titre du FEDER dans le cadre de notre politique de cybersécurité. Pour mémoire, rappelez-vous que nous avons fait l'objet en 2020 d'une attaque et comme l'ensemble des Collectivités nous avons obligation de développer cette politique de sécurisation.
- Un rapport également évoquera la présentation des actions mises en œuvre suite aux observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes. Vous constaterez que l'ensemble des recommandations sont suivies.
- Nous aurons également une présentation de notre rapport annuel sur le développement durable de nos activités. C'est un recueil de nos actions et les perspectives qui se dessinent dans nos projets et qui s'inscrit pleinement dans nos orientations de notre projet « Le Cantal responsable ». Et de même, nous aurons le rapport égalité hommes-femmes sur les actions de notre Collectivité et sur ce que l'on met en place au sein de la Collectivité ou à travers les politiques publiques que l'on conduit également.

Vous l'aurez compris, malgré des contraintes d'ordre purement financier imposées par l'État, nous restons résolument tournés vers l'avenir avec la détermination de construire des perspectives pour le Cantal, les Cantaliennes et les Cantaliens.

Enfin, pour être certain de ne pas oublier de le faire à la fin de la session, je vous rappelle que la Mission Accueil Petite Enfance a mis en place ou va mettre en place la première journée dédiée à la promotion du métier d'assistante maternelle, métier encore trop méconnu. Vous avez un flyer qui a été déposé sur votre bureau. C'est une journée qui se tiendra le 18 novembre à la Maison des Sports à la Ponétie à Aurillac. Je crois que c'est nécessaire de promouvoir ce type de métier. On a lancé un appel à projets cette année sur la création de structures d'accueil au niveau des Collectivités et les assistantes maternelles sont également un moyen de prendre en charge ces enfants et c'est essentiel pour l'accueil de nouvelles populations, pour les jeunes couples cantaliens aussi, pour leur permettre de pouvoir exercer une activité professionnelle.

J'en ai terminé. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Oui, Madame MAUREL ?

**Mme Magali MAUREL, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 3**

Merci, Monsieur le Président. Je souhaiterais aborder un point que vous n'avez pas évoqué dans vos propos introductifs, un sujet qui n'a été mis à l'ordre du jour d'aucune commission et d'aucune instance au cours

desquelles nous aurions pu débattre. Il s'agit du positionnement de notre Département à s'inscrire ou non comme acteur de « Clermont Massif central 2028, capitale européenne de la culture ». Sur la précédente phase de la procédure de désignation, le Département du Cantal avait adhéré à l'association Clermont 2028. Retenue parmi le carré final, l'équipe en charge de la candidature « Massif central » a demandé aux Collectivités, conformément aux attentes du jury à ce stade, d'aller plus loin, en prenant un engagement financier, effectif, en cas de désignation, sur les cinq exercices jusqu'en 2028, donnant accès à un socle commun de propositions et projets artistiques décentralisés, permettant la labellisation de manifestations et de structures des territoires, leur offrant ainsi une exposition médiatique nationale et internationale exceptionnelle. À cela s'ajoute un appui en ingénierie de médiation culturelle, un accès à des opportunités d'appels à projets inédits, des opportunités financières et des opportunités touristiques. Dans cette dernière ligne droite avant le jury final, prouver l'engagement continu des acteurs politiques est essentiel. La Région Auvergne-Rhône-Alpes soutient pleinement la candidature, avec un engagement acté à hauteur de 8 M€ en investissement et 8 M€ en fonctionnement. Aujourd'hui même, à l'Hôtel de Région, se tiendra à midi, une cérémonie de soutien des élus du Massif central à cette candidature, à l'initiative de Laurent WAUQUIEZ, d'Olivier BIANCHI et de Lionel CHAUVIN.

Saint-Flour Communauté, la CABA, la Ville d'Aurillac ont d'ores et déjà délibéré. Lors du jury final à Paris, le 11 décembre prochain, ces délibérations seront présentées pour preuve. Je n'oublie pas non plus le soutien des parlementaires du Massif central, dont nos collègues Jean-Yves BONY et Vincent DESCOEUR, le 25 octobre dernier.

Valérie CABECAS que j'ai sollicitée en amont et durant la commission Culture du 27 octobre (je la remercie pour nos échanges et la transparence de sa réponse) vous a sollicité Monsieur le Président et nous a transmis suite à un appel passé durant la commission que le Département ne s'engagerait pas, que seule l'adhésion à l'association serait reconduite et non la quote-part des collectivités partenaires actrices de la capitale européenne et donc bénéficiaires de la dynamique qui pourrait avoir lieu.

Monsieur le Président, confirmez-vous cette décision ? Et si tel est le cas, pouvez-vous nous expliquer pourquoi les élus départementaux n'ont pas été amenés à échanger et à se positionner sur ce dossier qui est vraiment un dossier qui, je crois, coche toutes les cases de l'attractivité ?

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

On a toujours été aux côtés de la candidature puisqu'on a toujours, jusque-là, adhéré à l'association. Et donc j'ai eu des échanges avec le Président BIANCHI et lui ai fait part que nous adhérons effectivement, mais à hauteur de 2 500 €. La contribution qui était sollicitée aujourd'hui était de 3 € par habitant. 3 € par habitant, ça fait 450 000 € sur la durée, ça fait 80 000 € par an. À l'heure, effectivement, où nous avons des Orientations budgétaires qui nécessitent (on y reviendra) a minima de maintenir à zéro nos politiques optionnelles, sincèrement, je ne vois pas la capacité que nous avons à intervenir et à soutenir financièrement et comment nous pouvons le faire, à défaut de supprimer des crédits de fonctionnement sur d'autres actions. Puisque ce que j'ai dit, c'est que si nous avons des politiques publiques à mettre en place, elles viendraient en substitution à celles déjà existantes.

Aujourd'hui, au niveau culturel, je préfère soutenir la programmation culturelle dans le territoire cantalien, les aides que nous avons auprès des collectivités ou auprès des différentes associations. Et j'espère que cette démarche de Capitale européenne de la Culture va ruisseler jusque dans le Cantal. Il me semblerait logique que l'on puisse en bénéficier, plutôt que ce soient les territoires qui viennent mettre leurs moyens sur la candidature de Clermont Métropole, même si ce que j'ai dit, c'est que, moralement, nous y serons et nous soutiendrons. D'ailleurs, nous avons voté, il me semble, l'adhésion à hauteur de 2 500 €. Mais on pourra y revenir dans le débat et sur la construction budgétaire, parce que là, on est bien sur du crédit de fonctionnement et c'est un engagement pluriannuel. Je ne sais pas s'il y a d'autres réponses ? Vincent DESCOEUR.



**M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Pour témoigner de notre attachement, avec mon collègue Jean-Yves BONY, à cette candidature, mais je pense qu'au-delà du débat budgétaire, c'est vrai que la contribution qui est demandée est importante au regard des finances et du budget que nous consacrons à la culture. L'occasion est peut-être offerte de réaffirmer notre soutien à cette candidature. J'ai écouté vos propos, je n'ai plus souvenir si nous avons délibéré sur la participation, mais peut-être pourrions-nous profiter de cette session pour réaffirmer notre soutien à la candidature de Clermont. J'allais dire, ça coûte moins cher, mais je crois que ce qui compte, c'est l'intention, c'est de s'assurer qu'il y ait bien une cohésion de l'ensemble des collectivités. C'est la raison pour laquelle tu avais décidé d'adhérer. Je pense qu'on pourrait profiter de l'intervention de notre collègue pour réaffirmer notre soutien à la candidature.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Tout à fait ! Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole sur ce sujet ?

**Mme Magali MAUREL, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 3**

Je vous remercie pour cette réponse. Après je pense que, sur le fond, il y avait vraiment des échanges à mener, et peut-être à porter à connaissance justement de ce qu'était cet engagement, parce que l'engagement moral, effectivement, il a été donné. Mais là, ce n'est pas ça, car que je pense qu'il y a des opportunités. Ce qui m'importe vraiment, c'est que nous débattions du sujet sur le fond et de ce que ça peut apporter ou pas et qu'en fonction, on puisse se dire « est-ce que les enjeux valent l'engagement qui pourrait être pris ? ». Parce que vraiment, en termes d'attractivité, je pense que c'est une opportunité et il y a des opportunités qui sont assez exceptionnelles et l'aspect financier n'est pas l'essentiel du débat. Même si c'est un aspect important, il n'est pas l'essentiel. Et sur l'aspect budgétaire, si on veut l'évoquer, on n'est pas forcément sur le budget Culture. Et quand vous dites, Monsieur le Président « ça veut dire qu'il faudrait déshabiller le budget Culture actuel pour ça », pas forcément, parce que les enjeux qui sont dans cette candidature, les actions qui sont portées, elles ne concernent pas que la culture. C'est vraiment une vision beaucoup plus transversale qu'il faut avoir. Et c'est d'ailleurs tout le sens des échanges que l'on a pu avoir avec les élus qui ont échangé, qui ont délibéré ou qui ont apporté leur soutien. Les échanges qu'on a pu avoir avec l'équipe Massif central 2028 portaient en ce sens. Et vraiment, est-ce que ça va ruisseler ? Si on s'engage, oui, parce que les moyens qu'on donne, il y a une réciprocité. Après, on est d'accord, évidemment, un certain nombre d'actions, d'investissements, seront sur Clermont Métropole et c'est normal. Et d'ailleurs, leur engagement, il est bien plus fort : la candidature, c'est 73 M€. Ces 73 M€ sont portés en majorité par la Ville, par l'agglomération de Clermont-Ferrand, par le Département du Puy-de-Dôme et la quote-part qui est demandée sur toutes les collectivités hors Puy-de-Dôme est bien moindre, évidemment, parce qu'il n'y aura pas les mêmes types d'actions. Mais vraiment, je crois que prendre la mesure des sujets et de la profondeur des transformations que cette Capitale européenne pourrait apporter, c'est quand même une occasion assez unique de travailler sur des questions vraiment qui nous concernent, sur la ruralité... Là, on n'est pas sur les grandes métropoles. C'est aujourd'hui quelle place de la culture dans le rural ? On est sur une candidature qui est totalement en phase avec son temps, sur les questions du vivant, sur les questions du paysage. Il y a aussi tout ça. Et le but d'une Capitale européenne... Et, d'ailleurs, on ne sait pas qui va gagner le 13 décembre, on ne sait pas qui sera candidat... Et celui qui va gagner, ce n'est pas celui qui aura le plus d'actions, ce n'est pas celui qui va proposer le plus de spectacles ou le spectacle le plus marquant ou la réalisation, l'investissement le plus extraordinaire possible. Ce n'est pas ça. C'est celui qui aura prouvé au jury ce qu'il va apporter, qu'est-ce qui va durer, qu'est-ce qui aura été transformé une fois que ces cinq années seront passées, parce que 2028, c'est un aboutissement, c'est le moment phare, mais c'est un travail de fond. C'est l'école de la médiation. C'est vraiment travailler, comme je pense la plupart des collectivités le font, comme le Département l'inscrit quand il soutient les politiques de saisons culturelles, sur la médiation

culturelle, l'accès à la culture. Il y a vraiment des opportunités assez extraordinaires. Et quand on voit les moyens qu'il faut pour communiquer, on le sait, en termes de tourisme, on le voit avec le CDT, toutes les actions qui sont menées, dès qu'on veut faire des médias, ça coûte beaucoup d'argent. Là, on va permettre à des manifestations de notre territoire d'être labellisées, parce qu'il y a cela aussi. Il n'y a pas que d'accueillir des spectacles. Je vais prendre un exemple, je pense que ça semble évident, en tout cas, nous, on va le proposer, parce que, sur les territoires qui se sont engagés, en tout cas côté CABA et Ville, on va proposer bien sûr le Festival international de Théâtre de Rue d'Aurillac. C'est évident. Il a déjà une aura, mais l'exposition, en étant dans la programmation 2028, va être sans commune mesure. Ce qu'on va investir aujourd'hui, eh bien, moi, je pense qu'on pourra vraiment avoir un retour sur cette expérience. Et c'est peut-être une opportunité unique et une opportunité, qui dans les contraintes effectivement budgétaires qui sont les nôtres, peut nous ouvrir des perspectives, des opportunités de subventionnement, parce qu'il y aura des accès évidemment aux subventionnements européens. Et quand je parlais d'ingénierie tout à l'heure, si la candidature est victorieuse le 13 décembre, c'est une équipe de 80 personnes à la disposition des territoires pour travailler sur l'ingénierie, aller chercher des fonds. Voilà ce genre de choses dont on aurait peut-être pu échanger.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Mais qu'on soit clairs : on soutient bien évidemment la candidature. C'est le soutien financier qui pose des difficultés. Ensuite, qu'il y ait des actions qui soient conduites sur le territoire départemental, déjà en premier lieu avec les Intercommunalités, mais avec le Département, on y est tout à fait favorable. Ça peut être évoqué dans le cadre d'une commission Culture, pour voir effectivement comment organiser et comment pouvoir bénéficier de cette démarche, il n'y a pas de souci là-dessus, il n'y a pas d'opposition là-dessus. C'est simplement la difficulté financière qui nous différencie, mais comme je l'ai affirmé au Président BIANCHI, on soutient effectivement la démarche et on peut le réaffirmer à l'occasion de cette session, en prenant une délibération, en réaffirmant que le Département soutient la démarche et adhère au collectif. D'autant plus qu'il me semble que nous avons déjà délibéré en Conseil départemental sur l'adhésion de base, mais on peut le réaffirmer.

Jean-Yves BONY ?

**M. Jean-Yves BONY, Conseiller départemental du canton de Mauriac**

Oui, simplement, je suis complètement d'accord avec ce qu'a dit Madame MAUREL et toi. Financièrement, budgétairement, c'est quand même lourd. Moi, j'ai une question toute simple : où en sont les autres Départements à l'heure qu'il est et les Collectivités du département, surtout les Comcom ? La CABA, j'ai compris que vous adhérez moralement et financièrement. Donc voilà, c'était une question par rapport à l'Allier, etc. Où en sont-ils ?

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Les informations que j'ai pu avoir, effectivement, c'est que les autres Départements de l'Auvergne (mais ça va plus loin puisque la Creuse est dedans, etc.), tout le monde serait à une adhésion basique. Je ne sais plus, le ticket, c'était 2 500 € ou quelque chose comme ça.

**Mme Magali MAUREL, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 3**

La Creuse et la Corrèze se sont engagées sur l'aspect financier. Je sais juste ça, dans un échange que j'ai eu récemment avec l'équipe Massif central 2028.

**M. Jean-Yves BONY, Conseiller départemental du canton de Mauriac**

Oui, parce que l'idée, en fait, est-ce qu'on est obligé d'aller à 450 000 € ? Est-ce qu'on ne pourrait pas avoir une négociation ?

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Alors moi, je vous proposerai, même s'il faut négocier, au moment du budget, à chaque fois qu'on mettra quelque chose, il faudra l'enlever quelque part. Pas forcément sur le budget Culture, on est d'accord. Mais aujourd'hui, je rappellerai que les dépenses rigides du Département, c'est 96 %. Donc, la possibilité d'intervention va somme-toute rester limitée, mais ça peut s'imaginer.

**M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Moi, je réitère ma proposition qu'on puisse réafficher notre soutien, qu'on a déjà manifesté et puis qu'on puisse réfléchir à la manière dont on pourrait s'inscrire dans ce qui serait demain une candidature aboutie, puisque la réponse est imminente. Donc on pourrait réfléchir à cette période. C'est vrai qu'après, objectivement et sereinement, la manière la plus objective possible, le ticket d'entrée pour un Département comme le nôtre rend les choses assez inaccessibles. Après, je pense qu'au-delà du montant de la contribution, comme tu l'as fort justement dit, il faut qu'on affiche notre soutien. Et puis, dans le droit fil de ce qu'a dit Madame MAUREL, on a toute latitude dans le délai... Je vais jusqu'au bout : lorsqu'on a rencontré Olivier BIANCHI, la participation du Département du Cantal n'a pas été un sujet. Et il était même très satisfait que les députés cantaliens soient là, parce que pour le coup, ça ne nous engageait pas beaucoup, on ne nous a rien demandé financièrement, mais nous étions presque majoritaires sur les marches du perron de l'Assemblée. Tout ça pour dire que, du côté de Clermont, je ne pense pas que ce soit aujourd'hui un sujet, sinon, je le connais bien, il ne se serait pas gêné pour me rappeler que nous ne contribuons pas à la hauteur qu'il espérait. Donc je pense qu'il n'y a pas de sujet sur ce ticket. Après, la question, je crois que c'est l'occasion, encore une fois, de réaffirmer notre intérêt pour la candidature, notre soutien et puis peut-être de décider (alors, ce n'est peut-être pas d'ailleurs que le sujet culturel), de voir comment demain, dès lors que cette candidature pourrait aboutir, on pourrait se porter candidat pour prendre une part, y compris moyennant finance, s'il y avait des actions qui pourraient nous intéresser. Je crois que la discussion est ouverte.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Il peut y avoir, en tout cas, c'est ce qui nous avait été présenté à la CABA, des spectacles qui peuvent être intégrés dans nos programmations, mais au sein même de certaines opérations, je pense à Hibernarock. Il y a des propositions artistiques qui peuvent être intégrées et où on récupère ce qu'on met dans le financement de base.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Donc, si vous en êtes d'accord, on réaffirme notre soutien à la démarche « Capitale européenne de la culture » qui est présentée par Clermont Métropole. Et ensuite, au fil des commissions ou autres, vous travaillez, vous faites des propositions sur les actions qui peuvent être développées. Pas d'opposition ? Allez, c'est la démarche que l'on adopte !

Je vous propose de modifier quelque peu l'ordre des rapports et de commencer directement par les Orientations budgétaires puisque, comme je le disais, certains souhaitent rejoindre la délégation qui est dans le Cantal aujourd'hui.

## Orientations budgétaires 2024

### M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Sur les Orientations budgétaires, vous avez le document. C'est vrai qu'on a un environnement qui se détériore. C'est vrai que sur les enjeux 2024, on est tous satisfaits de voir qu'on a un léger ralentissement de l'inflation, mais il y aura quand même encore des impacts puisqu'elle est annoncée quasiment à 4 % sur 2024. Nous aurons quand même un impact sur l'ensemble de nos dépenses. On a une augmentation des taux. Alors, en espérant que nous sommes arrivés à un plafond, mais grosso modo, on a pris quatre points en l'espace de deux ans. On aura également un impact sur les DMTO. Les DMTO, on a dit qu'on avait perdu 2 M€ et les prévisions, c'est du -15 % sur 2023. Alors, on a différents impacts au niveau des DMTO, on y reviendra. Augmentation du chômage, aujourd'hui. Alors, on dit que c'est un frémissement, est-ce que c'est une inversion de la courbe, etc. ? Ça se traduit forcément dans les départements par une augmentation du nombre de bénéficiaires de RSA, donc ce sont des perspectives... Et une croissance qui est plutôt atone sur la fin d'année et qui peinerait à redémarrer sur 2024. Et donc là, ce sera un impact forcément sur les recettes, notamment au niveau de la TVA. Des décisions ou des non-décisions du Gouvernement sur la politique migratoire. Chez nous, ça va se traduire par l'accueil de MNA et donc des dépenses qui sont imposées au niveau des Départements. Vous le voyez, l'ensemble de ces points sont à prendre en ligne de compte.

Globalement, sur les dotations sur 2024, peu d'évolution notable sur les dotations d'État. Cependant, un travail important va être conduit au cours de l'exercice 2024 au niveau national, où l'ADF devra être mobilisée aux côtés de la DGCL et du Comité des finances locales, tout simplement parce qu'on a certaines données, notamment les potentiels financiers des Départements qui, aujourd'hui, ne correspondent plus à ce qu'ils étaient, depuis le transfert de notre fiscalité et sa compensation par la TVA. Et ces potentiels financiers, ces indicateurs sont essentiels. Parce qu' imaginez qu'ils interviennent à la fois sur des répartitions, sur des écrêtements de dotation forfaitaire, de dotation minimum, de fonds de péréquation, de fonds de solidarité, etc., sur un panier d'à peu près 46 M€, donc, en fonction effectivement de votre positionnement par rapport à ce potentiel financier, vous pouvez être écrêté, vous pouvez ne plus avoir accès, etc. Donc il est essentiel que cela se fasse, si ce n'est à notre avantage, au moins pas à notre détriment. Et puis, ils interviennent aussi sur les compensations en termes d'APA et de PCH. Et là aussi, c'est une enveloppe d'à peu près 11 M€ qui peut être concernée par l'évolution de cet indice potentiel financier. Donc un enjeu essentiel. Et aujourd'hui, si on impactait simplement sur la péréquation, on perdrait 500 000 €, s'il était réutilisé en l'état, puisqu'il sera neutralisé pour cette année, mais c'est pour dire que les incidences pourraient être très impactantes pour le Département.

Alors, vous avez vu qu'il y avait eu le congrès de l'ADF, la semaine dernière. Les annonces, il n'y a pas grand-chose : il y a 100 M€ financés à parité avec l'État, pour une quinzaine de Départements en difficulté. Ceci dit, on doit s'en glorifier, puisque nous ne sommes pas dans ces Départements en difficulté. Par contre, vous pouvez y retrouver les Bouches-du-Rhône. Vous pouvez y retrouver la Gironde. Vous pouvez y retrouver la Seine-Saint-Denis. La Seine-Saint-Denis, forcément, on a tous l'image d'un volet social important, mais la Seine-Saint-Denis, c'est un Département qui a également énormément de recettes, puisqu'il y a de nombreuses entreprises qui sont localisées dans ce département. Et on arrive à retrouver ces départements effectivement dans ces Départements en difficulté, tout simplement parce qu'on a tendance à reprendre les restes à charge en termes d' AIS et bien évidemment, c'est encore le RSA qui prime. Donc forcément, lorsque le RSA prime, on est sur des départements très peuplés, où bien souvent on a une population qui est plus jeune que dans des départements hyperruraux. Bien évidemment, il y a les taux d'épargne brute également qui sont pris en compte. Souvent, ce sont des critères cumulatifs, mais il y a quasiment une absence des Départements hyperruraux dans le premier panier qui pourrait être imaginé. Donc dommage, effectivement, de ne pouvoir bénéficier de ces crédits, mais on peut se satisfaire bien évidemment de la gestion que nous avons, finalement qui est reconnue comme étant rigoureuse.

Une bonne nouvelle, peut-être une super bonne nouvelle, ceci dit qui sera limitée, puisque la Première ministre a annoncé 150 M€ en compensation de l'autonomie pour les Départements les moins couverts. Notamment, on peut le penser pour les SAD, pour les tarifs socle, puisque nous sommes largement au-dessus des 22 € qui étaient ciblés et depuis longtemps. Nous avons fait l'effort, nous Département du Cantal et nous avons déjà dénoncé à de multiples reprises que finalement les Départements qui étaient aidés, c'étaient ceux qui se trouvaient en dessous des 22 € et on compensait en quelque sorte les mauvais élèves et que nous, nous n'avions rien. Là, il y a un volume de 150 M€. Alors, quand je disais « la bonne nouvelle », c'est que j'ai vu que le Sénat avait voté à 250 M€, donc 100 M€ supplémentaires. Est-ce que ça passera l'Assemblée ou le 49.3 ? La question est là. On ne sait pas... Il y a quelques amendements, des fois, qui arrivent à passer comme ça, mais c'est vrai très peu : ils sont triés quand même sur le volet !

Et puis également, il y a une enveloppe supplémentaire de 30 M€ pour les MNA. On pourrait s'en satisfaire, mais imaginez que le surcoût estimé est de 500 M€ au niveau des Départements. Donc bien évidemment, ça n'est pas à la hauteur des demandes et des espérances des Départements.

Donc forcément, on se retrouve dans un effet ciseaux, avec des charges qui vont augmenter, on les a évoquées, et des recettes qui vont, dans le meilleur des cas, stagner voire baisser. Donc c'est l'effet ciseaux, une nouvelle fois, que l'on aura. Alors, l'objectif, sur ces Orientations budgétaires, sur le budget que nous sommes en train de construire, il faut imaginer que sur les dépenses sociales, on va être à +10 %. Je rappelle que sur les dépenses sociales, on va être aux alentours de 120 M€ ; les RH on est aux alentours de 54 M€ ; donc vous êtes à 170 M€ sur un budget qui va être aux alentours de 220 M€. Mais au niveau RH, on est à +5 %, puisque le point d'indice va augmenter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain, ce qui va nous conduire, pour être à un niveau de 5 % d'augmentation, de faire a minima 0 sur l'ensemble des autres politiques... Et, quand je dis sur l'ensemble des autres politiques, avec déjà des choses qui sont engagées, que nous avons validées. Si je parle de la ligne aérienne, si je parle de notre soutien à l'IUT, si je parle de la convention que nous avons validée en triennal au niveau agricole, etc., on a un certain nombre d'engagements qui sont pris en pluriannuel et donc ceux-là, on ne se voit pas les revoir. Ce qui veut dire que nos marges de manœuvre vont être excessivement limitées. Et d'ailleurs, on le voit, puisqu'en termes d'investissement de 64 M€ en autorisations au budget 2023, il sera proposé 54 M€, donc une réduction de 10 M€ en termes d'investissement, ce qui n'est pas neutre. Si on fait un peu de pluriannuel, on peut imaginer qu'en 2025, sur les mêmes courbes, nous descendrons même encore une marche de 5 M€ sur l'investissement.

Ceci dit, ça, c'est le cadre financier. Sur les programmes importants que nous avons, bien évidemment, nous continuons à mettre en place l'ensemble de notre Projet pour le Cantal, l'ouverture du département, avec une poursuite du déploiement de la fibre, avec l'appui de la régie, puisque l'objectif, c'est 2025, les 100 % couverts en fibre. Je ne vais pas parler de la ligne aérienne, puisque l'engagement est pris, mais c'est tout ce que nous avons auprès des jeunes sur l'IUT, j'en ai parlé, que ce soit le CROUS, que ce soit l'IUT, au niveau de l'innovation auprès du Pôle d'Excellence, l'engagement des programmes de construction du Pôle. C'est tous les programmes que nous faisons sur l'amélioration sur la transition énergétique, notamment de nos bâtiments. On termine et on est heureux de voir que l'Hôtel du Département revoit le ciel, ce qui veut dire que les travaux se poursuivent et vont bientôt se terminer, dans quelques mois. Mais on a encore de nombreux investissements à faire dans nos bâtiments, notamment les collèges, sur des chaudières, de l'isolation, etc. Tout ça, ce seront des programmes qui seront poursuivis. Et puis toutes les politiques que nous avons en matière de soutien à l'agriculture, en matière de développement touristique, de soutien à la culture et puis toute notre politique sportive qui sera poursuivie. Comme je l'ai souligné, aujourd'hui, toute nouvelle politique publique nécessitera d'imaginer qu'elle remplace une autre action, un autre programme, pour rester dans nos contraintes financières.

Je ne vais pas être plus long. Je vais ouvrir les débats, s'il y en a, mais avant, il y a un petit film de quatre minutes à voir pour illustrer mes propos.

Qui veut prendre la parole ? Y a-t-il des demandes de prise de parole, je les enregistre ? Stéphane FRECHOU. J'enregistre les autres au fur et à mesure.

### **M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3**

Merci, Monsieur le Président. Sur vos propos introductifs, il est évident que nous partageons une grande part de ce qui a été dit. Nous subissons tous les tensions internationales, en tout cas leurs effets, les tensions sur l'énergie, le repli identitaire et le développement de la précarité, dans toutes les Collectivités dans lesquelles nous œuvrons. Et je pense que c'est le cas sur tout le périmètre européen, évidemment. 2024 va nous obliger à affronter (on le sait) les conséquences de l'inflation, la poursuite de l'augmentation des taux d'intérêt. Nous avons subi l'augmentation du point d'indice, que nous approuvons tous ici, mais qui évidemment n'a pas été compensée, ce que nous approuvons moins. Nous avons évidemment devant nous la nécessité impérieuse d'engager notre département sur le chemin de la transition énergétique. Côté recettes, nous avons de grosses incertitudes sur l'ampleur de la baisse des droits de mutation, sur les retours (vous l'avez dit) concernant la fraction de TVA... Bref, une période de grandes turbulences et de grande difficulté à monter les budgets, partout, dans toutes les Collectivités et particulièrement dans les Départements où, vous l'avez rappelé, plus de 96 % des dépenses sont contraintes par la réglementation et par l'État.

Néanmoins, on fait le constat qu'on est tenu de baisser nos investissements de 10 M€, parce que sinon, nous n'y arriverons pas, clairement. Dans ce contexte-là, il y a des investissements que vous avez proposés, que nous soutenons, mais alors grandement et dont nous vous félicitons. Je pense à la création de la Maison du logement et de l'habitat, du service créé pour l'aide sociale à l'enfance pour le placement à domicile, à des projets de soutien du photovoltaïque et de l'autoconsommation sur les bâtiments du Département, à l'évaluation des gaz à effet de serre, au soutien à la ligne aérienne, etc. Nous avons un grand nombre d'accords sur tous ces sujets.

En ce qui nous concerne, nous avons déjà, l'année dernière, émis des doutes sur le taux d'endettement, sur les difficultés que ça posait, sur la poursuite des investissements dans certains domaines que nous avons proposé de stopper. Je pense aux investissements et à la création de nouvelles routes, parce que, d'une part, ça génère de futurs frais de fonctionnement et parce que nous n'en avons plus les moyens écologiques, parce que ça imposerait des démarches que nous ne sommes pas en capacité de faire et ça réduit nos marges de manœuvre évidemment. On sait saisir certaines opportunités d'attractivité ponctuelles qui ne sont pas données, je pense au Tour de France par ailleurs et puis on nous répond que pour la Capitale Massif central de la culture, on est coincés, on n'y arrive pas. Nous, on a fait le choix, sur nos Collectivités, de soutenir les deux. On souhaiterait se donner des marges de manœuvre dans ce sens-là. Enfin, globalement, on ne va pas refaire les débats de l'an dernier, mais on s'aperçoit que ce qu'on avait pu porter comme préconisations l'année dernière et qui n'a pas été suivi, aujourd'hui va devoir l'être par la force des choses. Et on aurait aimé que ce soit un vrai choix politique, un vrai choix politique d'investir davantage dans la transition écologique, parce que c'est devant nous. Et si on peut se féliciter de ce qui est proposé, on est loin d'être à la hauteur des enjeux. Moi, je pense, par exemple, qu'il serait intéressant de réunir tous les partenaires du médico-social qui œuvrent pour nos missions imposées, pour faire un état de leur parc et pour voir comment les aider sur les rénovations thermiques et énergétiques et la production de photovoltaïque, parce que, d'une part, c'est une des manières de faire baisser le reste à charge et que c'est aussi une des manières de répondre à nos impératifs de transition écologique, mais ça suppose d'avoir de grandes marges de manœuvre sur la ligne Investissement, qu'il faut se donner.

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

D'autres demandes de prise de parole ? Le temps que vous puissiez réfléchir, simplement, sur l'endettement, effectivement, nous avons un en-cours d'à peu près 170 M€ (un petit peu moins). Je tiens à souligner quand même qu'il y a une stabilité, voire un léger effritement de celui-ci. Et la volonté sur 2024, c'est bien de ne pas

aller au-delà, en recours à l'emprunt, que le remboursement de notre annuité. Je rappellerai aussi qu'aujourd'hui, nous ne sommes pas dans les 15 Départements en difficulté. Alors, je ne vais pas prendre l'exemple du Département de l'Indre qui a un taux d'endettement de zéro. Il n'a pas un euro d'endettement. Mais aujourd'hui, même si notre situation en termes d'endettement n'est pas soulignée, bien évidemment il y a une attention particulière qui est apportée, afin que ce ratio ne se dégrade pas.

Sur les routes, ça, c'est quelque chose qui nous sépare. On a une logique d'axes structurants que l'on souhaite voir améliorer. On y travaille, mais on n'est pas sur du 100 % route. C'est véritablement l'ouverture du département. Je rappellerai tout ce que l'on fait également sur la fibre qui est essentielle en matière d'ouverture.

Sur l'idée que le Département puisse être un fédérateur, un animateur envers d'autres partenaires, tels que les EHPAD, les foyers de vie ou autres, pourquoi pas. Aujourd'hui, c'est vrai qu'avec eux, on est véritablement sur la gestion court terme, puisque certains n'ont plus du tout la capacité d'investir. Et nous, nous sommes engagés avec eux sur du prix de journée. Bien évidemment, on suit l'ensemble de ces établissements de manière régulière, mais il faudra se poser la question. C'est vrai que je ne l'ai pas dit, mais vous avez bien fait de le rappeler, aujourd'hui, on travaille sur l'énergie photovoltaïque. J'espère qu'on pourra présenter un projet prochainement. Alors, c'est sur la production et la consommation locale collective : on essaie de travailler sur un projet de ce type. Et si cette organisation, ce montage étaient satisfaisants, on pourrait le démultiplier sur l'ensemble du département. Ça, c'est un premier point. On travaille aussi sur la création d'une foncière à vocation touristique, économique et pourquoi pas plus si nous avons capacité à pouvoir le porter et si les conditions étaient réunies.

Je crois que ce qu'il faut voir sur ces Orientations budgétaires, c'est qu'on a des projets stratégiques qui vont débiter, nous allons les conduire. C'est vrai que la situation, aujourd'hui, nous amène à réduire notre capacité d'investissement, mais sans renoncer pourtant à imaginer pouvoir mettre d'autres projets en place qui seraient décalés dans le temps, s'il y avait retour à bonnes fortunes. Et puis surtout, en termes de priorisation de projets. Aujourd'hui, les projets qui sont priorisés, c'est clair, c'est l'IUT, c'est la jeunesse. C'est aussi le Pôle d'Excellence rural, ça c'est l'innovation. C'est l'ouverture avec le déploiement de la fibre et le contournement Ouest d'Aurillac également. Ces politiques-là on arrive à les mettre en place. Et puis c'est tout le travail qui se fait autour de la station du Lioran. Aujourd'hui, on interpelle le ministre. Sur le Lioran, concrètement, c'est une station qui est essentielle pour le tourisme hivernal cantalien. Les retombées, c'est à peu près 70 M€. Simplement, aujourd'hui, vu le prix de l'électricité, on se trouve dans l'impasse, où on nous demande de nous diversifier, mais le coût de l'énergie ne nous permet pas de dégager des moyens pour nous diversifier. Donc il y a certainement capacité à pouvoir avoir un soutien pour engager la station sur cette diversification qui est souhaitée par nous tous. Voilà ce que je voulais apporter comme complément.

Et maintenant, je vais donner la parole à Dominique BEAUDREY.

**Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs**

Juste un petit commentaire, Monsieur le Président. On peut toujours avoir des regrets sur ce qui n'est pas fait, pourrait être fait, mais ce que l'on peut constater aujourd'hui, c'est le travail constant qu'entreprend le Département avec des moyens contraints et cela dans tous les domaines et au service des Cantaliens. C'était juste une petite remarque.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette remarque. Isabelle LANTUEJOL, ensuite Gilles COMBELLE et Gilles CHABRIER.

**Mme Isabelle LANTUEJOL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Merci, Monsieur le Président. Juste quelques mots, pour dire qu'effectivement, aujourd'hui, nous traversons quand même une crise très particulière, aussi bien sociale, économique : on a l'impression que tout part un petit peu à la dérive et ne peut que nous inquiéter. Concernant le Département, je crois que nous nous attachons effectivement à accompagner d'abord les personnes, parce que je crois que les difficultés, elles sont là, nous en sommes tous conscients et que les Cantaliens les vivent au quotidien. Je pense que c'est notre priorité de pouvoir les accompagner sur l'essentiel et le nécessaire.

Ensuite, effectivement, je vais revenir sur l'inquiétude par rapport aux EHPAD, parce que c'est un sujet, je crois, qui va nous arriver en pleine figure, parce que la DGFIP commence à mettre le nez dedans et dans le fonctionnement. Et je pense que nous allons être mis au pied du mur et je ne sais pas comment nous allons pouvoir combler les déficits des EHPAD et continuer à accompagner nos aînés dans de bonnes conditions. Ça, c'est quelque chose qui me préoccupe énormément, aujourd'hui, donc je tenais à le souligner.

Ensuite, je crois que, malgré tout, le Département joue son rôle, aussi bien au niveau de la jeunesse, aussi bien au niveau des collèves puisque l'investissement est énorme aujourd'hui sur les collèves, sur le bâtimentaire. Et je crois que c'est à souligner, parce qu'effectivement, on a besoin de faire des économies d'énergie. Ça demande de l'investissement pour avoir un retour derrière, mais aujourd'hui, je crois que nous avons mis en œuvre cette politique volontariste d'amélioration de l'énergie. Voilà ce que je voulais dire. Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci, on y reviendra peut-être mais Sylvie en dira peut-être deux mots. Je vais continuer la parole : c'est Gilles COMBELLE, Gilles CHABRIER, Sylvie LACHAIZE.

**M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Merci, Monsieur le Président. Un propos très général. Effectivement, vous l'avez souligné dans vos propos préliminaires, l'épargne brute des Départements se dégrade, c'est les Collectivités qui sont le plus impactées au niveau national par cette dégradation. Effectivement, on emprunte, sur le département. La plupart, la majorité, et même peut-être toutes les Collectivités du département empruntent. Il faut être vigilant par rapport à notre capacité de désendettement, mais pourquoi on emprunte ? C'est pour mener un certain nombre d'actions sur notre territoire, bien évidemment. Et on emprunte parce qu'aussi, comme l'a rappelé le Président, on a de plus en plus de charges à supporter et les moyens, que nous dévolue l'État, ne sont pas à la hauteur des charges qui nous sont transférées.

Néanmoins, on est présents sur le territoire. On est attendu, le Département est attendu sur le territoire. Il est attendu par les habitants, attendu par les Collectivités, au-delà même des compétences qui sont les nôtres (des compétences obligatoires). On le voit, on est présents pour les routes. Effectivement, on n'est pas tous d'accord sur l'intérêt d'investir peut-être sur les routes, mais enfin, aujourd'hui, on se déplace bien en voiture sur nos territoires. Moi, j'aimerais bien me déplacer en vélo, mais j'ai peur de ne pas être en capacité physique, en temps et en forme, quoi. Ça n'empêche pas de regarder en proximité, autour de nos agglomérations, autour de nos centres-bourgs, des modalités de déplacement plus douces. Et c'est ce que nous faisons à l'échelle de nos Communes, je pense. Ces réflexions, nous les avons. Après, l'État pourrait nous aider un petit peu plus. On parlait en termes de transport : la SNCF, on est préoccupé, mais là, on ne maîtrise pas tous ces sujets. Le social, bien évidemment, on est présent et c'est, comme l'a rappelé le Président, une grosse source de dépenses que l'on assume bien évidemment. L'enseignement, les collèves, comme l'a dit ma collègue et bien d'autres compétences. Les Communautés de communes, la CABA sont aussi en proximité sur les territoires, sur leur territoire, mais qui fédère aussi, qui a la capacité de fédérer à l'échelle supérieure ? C'est bien le Département. Et sur nos Communes, bien qu'au niveau du budget, les interventions du Département, en volume en tout cas



soient marginales, l'intervention et le concours du Département, je peux vous assurer, Monsieur le Président, chers collègues, sont attendues sur ces territoires.

On a bien évidemment, dans le cadre de la politique ambitieuse que nous avons portée en termes d'attractivité, Cantal 2030, aujourd'hui avec la société un petit peu fracturée (enfin, ce n'est pas qu'un peu fracturée), je pense que notre territoire, le Cantal en général, a un rôle à jouer. Alors, c'est peut-être un petit peu long, mais en tout cas, on a les premiers signes, on a quand même des signes de l'intérêt d'un certain nombre de populations et d'entreprises pour notre territoire. On a des filières d'excellence, on a des gens qui reviennent sur nos territoires, donc c'est bien que la politique que nous menons peut avoir un sens.

Je conclurai ainsi mon propos : portons cette ambition collective. Je pense qu'il n'y a pas de souci là-dessus, nous avons des valeurs à porter et relevons ce défi de l'attractivité pour notre territoire.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Gilles CHABRIER ?

**M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Merci, Monsieur le Président. Juste pour rappeler, dans le contexte que nous vivons actuellement (je ne vais pas en remettre une couche, mais), les orientations qui sont fléchées, ce qui concerne la transition énergétique, la transition écologique, je pense qu'on est présent. Isabelle l'a rappelé, le programme d'investissement que nous avons pour réhabiliter nos collèges est relativement conséquent il amène un confort et une modernisation de nos établissements. On le voit bien sur l'Hôtel du Département. Tout ça, ce sont des gains énergétiques relativement conséquents. La dimension que nous orientons aussi le SPPEH vers un nouveau service. La dépendance sur l'énergie fossile au niveau de nos habitants augmente aussi et accélère la précarité de nos habitants. Donc attention, accompagnons nos habitants, parce qu'on a un âge certain sur nos habitants et une possibilité d'investissement un peu plus réduite. Et donc là, automatiquement, il faut qu'on soit en soutien, en confort, de manière à améliorer un petit peu l'habitat. Un gros travail certainement et ça c'est peut-être le rôle du Département d'être fédérateur avec les territoires pour travailler sur la vacance de nos logements. Je pense que tous les territoires ont de la vacance importante et ça fait partie aussi de l'attractivité sur laquelle on doit travailler.

Je me réjouis aussi de l'orientation budgétaire de l'étude qui sera portée par le BRGM, en partenariat avec les Départements voisins, qui sont les Départements auvergnats, pour l'étude de la ressource en eau, qui est une des priorités. La ressource quantitative et qualitative doit être menée sur le département. On a trop de fragilité sur l'ensemble du département. Je ne sais pas, je ne vais pas m'avancer sur le rapport que je vais vous présenter tout à l'heure, mais quand on regarde la ressource en eau en 2022-2023, on a quasiment les trois quarts du département qui sont en faibles ressources. Donc attention, il faut qu'on soit vigilant là-dessus.

Après, je reviens sur l'énergie. L'idée que le Département soit producteur d'énergie, avec des opérations ciblées, je pense que là, on est vraiment dans le sujet et ça peut vraiment être intéressant pour nos Collectivités, pour tout ce qui est les privés aussi qui peuvent s'associer à ce projet. Je pense que là, il y a un vrai enjeu et on peut se féliciter par exemple d'une orientation forte à ce niveau-là.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Sylvie LACHAIZE ?

**Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1**

Oui, je me plais à le redire, mais le social n'est pas qu'une dépense, c'est aussi une richesse. Certes, les dépenses sociales du Département sont élevées, mais n'oublions pas que nous servons et que c'est notre devoir

de servir en proximité, que ce soient les personnes âgées, les personnes handicapées, les enfants, les familles et toutes les personnes que nous gérons au niveau du social.

Concernant les EHPAD, un petit point. Nous avons été un des premiers Départements à alerter sur les finances et les trésoreries négatives des EHPAD. Localement, même nos partenaires nous montraient du doigt en disant « Ouh là, là, c'est vous ! ». Bizarrement, tout ça, ça date de 18 mois. Mais aujourd'hui, on nous dit que c'est les EHPAD de la France entière qui sont en grande difficulté. Alors, nous avons peut-être, vu la taille de notre département, pris conscience plus rapidement que les autres de la difficulté. Le Président Bruno FAURE a écrit très rapidement au niveau national pour alerter sur les différentes difficultés que rencontrent nos EHPAD.

Alors j'entends les besoins énergétiques, mais je pense que tout de suite, on a vraiment d'autres priorités. Tous nos EHPAD sont aujourd'hui en grande difficulté ou vont l'être, ou sont à la limite de le devenir. Je pense qu'il faut, au niveau national, réfléchir à un nouveau mode économique de ces établissements, parce qu'on ne pourra pas continuellement abonder aux différents déficits. Et je rappelle que derrière cet argent que nous donnons, il y a des hommes, des femmes, des personnes âgées, nos grands-parents qui sont dans les EHPAD : ce n'est pas toujours leur choix, mais on se doit qu'ils aient une fin de vie digne et qu'ils puissent avoir une perspective de finir leurs jours dans de très bonnes conditions, ce qui n'est peut-être pas forcément le cas aujourd'hui. Donc de grandes difficultés dans ces établissements. Le Président l'a rappelé tout à l'heure, nous avons financé à hauteur de 2 M€ des avances remboursables pour aider neuf EHPAD en très grande difficulté. Isabelle le rappelait, la DDFIP aussi regarde attentivement nos établissements. Il a été mis en place, au niveau départemental, une commission (mise en place dans tous les départements) portée par l'ARS, la DDFIP et le Département qui est partenaire, sur les difficultés et le suivi de ces établissements, avec une enveloppe ARS qui est pour la grande Région de 12 M€ et pour le Département du Cantal de 396 000 €. Et nous, on a (je le rappelle) financé à hauteur de 2 M€ ces établissements. Et d'autant que cette aide d'urgence sera aussi pour les SAD (les services d'aide à domicile), les EHPAD en grande difficulté et les SSIAD, mais heureusement, les SSIAD du département ne sont pas, à l'heure actuelle en difficulté. Donc c'est pour vous dire qu'on est vraiment dans le dur. On est aussi en train de travailler sur le redéploiement de l'offre. Comme on s'y était engagés, on vous présentera un rapport en décembre, mais voilà, on est vraiment dans le dur.

Et au niveau national, le Président l'annonçait tout à l'heure, il va y avoir une enveloppe. J'espère qu'on pourra recevoir un peu de cette enveloppe, mais voilà, c'est vraiment un souci que l'on peut avoir pour nos EHPAD. Enfin, les EHPAD, oui, mais non en fait : c'est pour les personnes âgées de notre département, c'est eux qui doivent être notre priorité. Et quand on travaille avec les différents collègues, c'est à eux que l'on pense en premier, parce que c'est eux, c'est notre mémoire et on se doit de les respecter jusqu'à la fin de leurs jours, c'est-à-dire de leur donner un cadre de vie décent.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Pierre MATHONIER et ensuite Philippe FABRE.

#### **M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Merci, Monsieur le Président. Malheureusement, on le sait, on n'est pas riche et on le mesure tous les jours. Alors, un premier point sur les comptes 2023 tels qu'ils apparaissent dans les informations qu'on a dans ces Orientations budgétaires. Dans ce rapport, l'année 2023 est qualifiée « d'année de retournement ». Et c'est vrai que les perspectives budgétaires qu'on avait votées pour l'année 2023 subissent à la fois : les dépenses d'augmentation du personnel, où on est tout bien évidemment d'accord, mais qu'on subit quand même, puisqu'on n'a pas eu la faculté de les décider en toute liberté, puisque ça nous a été imposé par l'extérieur, sans nous permettre d'avoir des recettes correspondantes ; l'inflation, vous l'avez rappelé et les dépenses d'énergie sont toujours là et elles s'inscrivent dans les comptes administratifs de 2023.

Et puis ce qui m'interroge plus profondément, c'est la baisse des DMTO, parce que c'était une embellie dont on avait bien profité en 2022, mais qui était une embellie temporaire. Et ces perspectives sur les DMTO, vous l'avez souligné dans vos propos introductifs, on n'est plus sur ce dynamisme de l'immobilier, même si le Cantal continue quand même à avoir des recettes satisfaisantes. Et plus fondamentalement, moi, je m'interroge sur le fait qu'aujourd'hui, notre ressource principale, qui s'est substituée aux taxes foncières, enfin aux différentes taxes que nous avons, basées sur les valeurs locatives, on a substitué à cette ressource une fraction de TVA. Alors sur le papier, c'était bien, parce que la fraction de TVA allait suivre l'inflation à minima et puis la croissance économique de notre nation. Malheureusement, ça ne va pas se traduire dans nos comptes, parce que, pour des raisons techniques, il y a un décalage. Les versements qui sont faits mensuellement sont calculés sur une certaine perspective théorique, mais le fait que les entreprises peuvent mobiliser un peu plus les crédits de TVA qu'elles ne le faisaient précédemment, eh bien aujourd'hui, on subit cette baisse. Et cette situation 2023, on va avoir un résultat quasiment étale, enfin bien moins bon en tout cas que l'année dernière. De fait, notre CAF (notre capacité d'autofinancement) va se réduire. Et puis notre politique d'investissement, je le rappelle, qui était ambitieuse, puisque c'était 64 M€ (je le fais de mémoire), je vois que dans le document, la réalisation des dépenses d'investissement va être à peu près de 50 M€. Ça, c'est l'année 2023.

Après, vous l'avez dit, les années 2024 et 2025 ne vont pas être meilleures, puisqu'à la fois les dépenses vont monter structurellement : les dépenses sociales qui vont s'élever, vous l'avez dit, à peu près à 10 %, les dépenses de personnels à peu près à 5 %. Sur les autres dépenses, c'est-à-dire pas grand-chose, il va falloir faire du zéro, voire même en baisser. Donc, ça va être des choix très cornéliens dans ce que nous finançons ou pas. Et les conséquences sur les budgets d'investissement vont être évidentes, puisque (et c'est annoncé dans le document) il y aura un volant d'investissement pour l'année 2024, probablement de 54 M€, une ouverture de crédits du budget investissement. Ça veut dire qu'il faut déduire le capital des emprunts qui est à peu près de 15 M€. Donc là, de fait, 54 M€, ça va se traduire par 39 M€ de capacités d'investissement, en l'état actuel, sauf recours à l'emprunt. Et puis l'année 2025 va être encore plus catastrophique, puisque nous aurons 4 M€ de moins, en tout cas si je suis ce qui est écrit, puisque les dépenses d'investissement, donc ouvertures de crédit seront de 50 M€ pour 2025, moins 15 M€ de remboursements, donc ça veut dire 35 M€. Ça veut dire quand même diviser (au moins sur le papier) par deux ce que nous avons annoncé pour l'année 2023, puisque nous étions partis sur un budget d'investissement de 64 M€.

Ce qui veut dire aussi que nos politiques d'investissement, parce que, malheureusement, nous sommes pauvres, doivent être réfléchies à l'aune de l'efficacité la plus majeure. On est tous d'accord que les dépenses du Département sont essentielles pour notre territoire, les dépenses régaliennes, que ce soit l'entretien des routes, que ce soit le social au sens large, que ce soit l'APA qui diminue, mais l'ASE qui augmente, donc ça veut dire que c'est un jeu à somme nulle, qui doit être intégré dans nos réflexions. Et sur les politiques d'investissement, que ce soient les routes, que ce soient les collèges, là, il faut bien réfléchir à ce que l'on fait, parce que nos moyens seront réduits. Et on risque, je ne veux pas faire l'oiseau de mauvais augure, mais je rappelle que la Cour des comptes avait déjà attiré notre attention, sans donner de solution, sur notre endettement excessif qui réduisait nos marges de manœuvre. Mais ce qui se passe actuellement, sauf bouleversement législatif nous permettant d'avoir des recettes supplémentaires, ne permettra peut-être même pas d'entretenir le budget d'investissement des routes, d'entretenir les collèges. Donc il y a vraiment une question de fond qui va nous obliger à définir des priorités. Les priorités, c'est faire de la politique, puisque c'est faire des choix de société, c'est faire des choix de dépenses qui sont essentielles pour l'avenir de notre territoire. Et je crois que dans nos échanges, nous avons toujours une position qui se veut raisonnable, réaliste et constructive, même si nous ne partageons pas nécessairement un certain nombre d'objectifs. Enfin, les objectifs, on les partage, c'est plutôt les moyens pour atteindre ces objectifs, nous n'avons pas le même ordre des priorités. Et donc, quand nous avons demandé de surseoir à certains investissements routiers, ce n'était pas de dire qu'il ne fallait pas de routes, ce n'est absolument pas notre position et on sait bien que ces routes départementales aujourd'hui sont

indispensables pour notre territoire et nous subissons le fait que nous avons une population très faible, avec un réseau routier très dense ramené à l'habitant. Donc là, on part avec des semelles de plomb, quoi qu'on fasse. D'où l'importance de bien choisir les priorités et là aussi adaptées au mieux au service du territoire.

Sur les collèges, j'entends que c'est un budget d'investissement important, mais encore une fois, il est paradoxal que nous vivions, sur Aurillac, l'épée de Damoclès sur le collège de la Jordanne, qui est quand même un collège avec 500 collégiens. J'entends que notre budget ne nous permet pas de reconstruire la Jordanne et de démolir, compte tenu de la structure du bâtiment, mais j'entends aussi que ce budget d'investissement pourrait (en tout cas, c'est ce que nous soutenons) faire l'objet de construction sur les collèges d'Aurillac, particulièrement le collège de la Ponétie pour a minima à accueillir, je ne vais pas dire 500 parce que je connais les courbes de la démographie des collèges, il faut être réaliste, mais pour permettre d'accueillir la diversité qui est accueillie au collège de la Jordanne. Donc moi, j'entends que le budget d'investissement est contraint et je suis bien lucide sur nos capacités respectives d'investir, compte tenu des situations très délicates et des contraintes que nous subissons qui nous sont imposées par soit la situation internationale, soit le Gouvernement, notamment sur les politiques sociales. Mais dans notre capacité d'investissement, notamment sur les collèges, j'attire votre attention sur le fait que fermer un collège de 500 collégiens, au profit d'une répartition peut-être sur d'autres collèges, il faut que ces collégiens restent sur Aurillac, parce qu'aujourd'hui, comme l'avait dit Valérie RUEDA, lors de la séance précédente, il n'y a pas que du bâtimentaire, il n'y a pas que du comptable, mais c'est des collégiens, des familles qui ont des choix de vie qui vont être impactés.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Simplement, avant de passer la parole à Philippe FABRE, lorsqu'on parle d'investissement, 50 M€, c'est hors annuités d'emprunt, donc c'est un peu mieux, mais quoi qu'il en soit, il y a toujours 10 M€ de moins par rapport à ce que nous faisons, ce que nous avons réalisé en 2023.

Et pour aller dans le sens de Gilles COMBELLE qui parlait de produits transférés qui n'étaient pas à la hauteur des charges, bien évidemment, ça a toujours été une des difficultés. C'est ce que je disais en introduction, l'État s'est toujours débarrassé... En fait, la décentralisation, souvent c'est se débarrasser de compétences qu'on ne pouvait plus assumer, ou qu'on ne voulait plus assumer. On les a données à une autre strate de collectivités et bien souvent, on n'a pas transféré les moyens suffisants pour pouvoir le faire. On a bien vu les derniers essais sur les routes nationales. On le voit bien sur la santé scolaire, la médecine scolaire aussi, où on a tenté de nous transférer effectivement une compétence qui a été totalement déshabillée aujourd'hui par l'État. Alors, vous avez tous vu que le chef de l'État a missionné Éric WOERTH pour une mission sur la décentralisation, qui commence d'ailleurs bizarrement, puisqu'il lui demande de revisiter les strates... Voilà, mais j'espère que cette vision sur une nouvelle phase de décentralisation sera partagée avec l'ensemble des niveaux de collectivités.

Sur le transfert de fiscalité, ce qui était demandé effectivement par les Départements et d'ailleurs par l'ensemble des Collectivités, c'était de garder un levier fiscal, parce que c'est de la responsabilité politique que de dire « j'augmente l'impôt, je baisse l'impôt parce que voilà les projets que je veux faire ou pas ». Et à partir du moment où on supprime ce levier fiscal, effectivement, on est à la main pure et simple du Gouvernement, parce que la règle qu'il met en place systématiquement sur cette fraction de TVA, on a bien vu qu'à chaque Loi de Finances, en fait, il la change et il l'adapte en fonction des conditions générales. Donc pour nous, il est quand même difficile effectivement d'imaginer la réalisation d'investissements que l'on fait souvent sur des périodes de 15-20 ans, alors que l'on connaît véritablement la fin de la recette 2023 au mois d'octobre. Et encore, on ne le saura, en fait, qu'au mois de mars. Donc c'est quand même difficile à organiser une perspective financière.

Sur les projets, je ne vais pas revenir sur le collège de la Jordanne. On en a parlé plusieurs fois. On étudie encore toutes les pistes à ce niveau-là, mais c'est vrai que tout est à cadrer, par rapport d'une part à la démographie, sur ce dossier particulier et par rapport aussi à la capacité que nous avons à faire. Et sachant que,

comme ça a été souligné, il y a eu d'énormes investissements qui ont été faits par le Département sur les collèges aurillacois. On a d'énormes besoins aussi sur des collèges que je vais qualifier de ruraux, à l'extérieur. Et nous essayons, sur tout ça, d'intervenir au mieux.

Philippe FABRE ?

**M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère**

Oui, merci, Président. Écoutez, moi, je ne reviendrai pas sur le constat que nous partageons, ou tout au moins qui s'impose à nous. Et donc, effectivement, le Département du Cantal, mais ce n'est pas une nouveauté, n'est peut-être pas très riche. Alors, ou on dit qu'il est pauvre, ou on dit qu'il n'est pas très riche, peu importe. En tout cas, maintenant, depuis plusieurs années où j'ai le plaisir de partager les travaux de notre collectivité départementale, notamment avec mon ami Vincent DESCOEUR, puis désormais avec Bruno FAURE, nous sommes habitués à être dans un environnement peu favorable, difficile, où, vous le savez, l'État passe commande sans mettre en face les budgets nécessaires pour mettre en œuvre les politiques et les compétences que nous avons. Tout cela, nous le partageons. Et pour tout vous dire, je ne voudrais pas avoir un propos qui vise à dire que tout va mal ou tout est facile. En tout cas, depuis que nous sommes aux affaires, le bateau Cantal bien sûr est soumis aux tempêtes, aux aléas des décisions de l'État, mais la barre est bien tenue, que ce soit bien sûr avec Vincent DESCOEUR, mais aussi avec Bruno FAURE. Nous tenons le cap.

Et je voudrais vous dire, ma satisfaction sur le fait que l'humain est bien au centre de nos préoccupations, comme mes collègues Isabelle LANTUEJOUL ou Sylvie LACHAIZE, l'humain est bien placé au centre de nos préoccupations. Bien sûr l'humain, nos aînés, dont Sylvie, tu es à la manœuvre avec les services, mais aussi l'humain, notre jeunesse la préoccupation des préoccupations. Et dans le domaine de la jeunesse quelques mots sur l'éducation et les collèges. Cher Pierre MATHONIER, nous ne partageons peut-être pas les mêmes choix. Je veux le redire très rapidement. En termes d'éducation, notre volonté, c'est bien de maintenir un maillage sur l'ensemble du département du Cantal. C'est un choix politique. Un choix ambitieux. Un choix que l'on a même encore une fois exposé : c'était lundi dernier, mon cher Bruno, nous étions en rendez-vous avec le Recteur, à Clermont-Ferrand, en présence de la DASEN. Un rendez-vous qui se voulait d'avoir pour objectif de s'inquiéter de nos collègues enseignants sur la perspective du collège de la Jordanne qui depuis de nombreuses années n'est plus en capacité sanitaire d'accueillir nos collégiens, mais aussi nos enseignants. Nous étions donc, lundi dernier, avec le Recteur, pour lui dire notre volonté d'être très attentifs à la qualité de l'éducation dans notre département rural. Je ne reviens pas là-dessus, bien sûr les travaux sont importants dans l'ensemble de nos collèges. Et donc oui, nous faisons des travaux sur l'ensemble de nos collèges, y compris dans nos petits collèges. C'est le cas à Pleaux, à Chaudes-Aigues. C'est un choix politique : effectivement, nous n'avons pas la volonté de concentrer forcément dans une seule ville les services. Je sais que c'est un choix politique qui nous appartient. J'espère qu'il est partagé par le plus grand nombre. C'est notre volonté.

Concernant la jeunesse, la délégation que j'ai depuis quelques années sur le sport, là aussi, je veux aussi vous annoncer quelques bonnes nouvelles avec notamment nos services, parce qu'effectivement, dans cet environnement compliqué, nos services sont agiles, déterminés, comme dans nos collectivités, dans nos petites mairies. On est toujours en train de trouver les leviers pour maintenir le cap et apporter les services que méritent nos Cantaliens. Dans le sport, nous sommes en train d'imaginer que l'on puisse revaloriser l'aide aux clubs en fonction de leur niveau de pratique, concernant les déplacements. Et au-delà des débats que nous avons sur les intentions, vous me connaissez, vous savez, je le dis souvent, parler, ce n'est pas agir, mais ce qui m'engage, ce sont les actions que nous menons, de manière très concrète, pour qu'elles soient bien lisibles et visibles par les Cantaliens. Également, je n'y reviens pas, mais ce fameux Cantal Tour Sport en 11 étapes que nous maintenons gratuit, alors que beaucoup de Départements, que ce soient des Départements riches comme la Gironde, demandent que ceux qui participent à ces dispositifs puissent mettre la main à la poche. Notre volonté, c'est bien

de maintenir ce dispositif gratuit pour tous. C'est aussi le PassCantal que nous avons fait évoluer. Moi, cher Président, je me félicite que nous soyons encore sur des sujets qui ne s'imposent pas forcément à nous. Je ne l'ai pas dit tout à l'heure, dans le domaine de l'éducation, mais nous apportons une manne par collégien de plus de 50 € dans le domaine de la pédagogie. La pédagogie, me semble-t-il, n'est pas la compétence de la Collectivité départementale.

Et aussi, je veux souligner le rôle fédérateur qu'a le Conseil départemental dans l'ensemble des sujets. On parlait tout à l'heure de tourisme, je veux saluer le rôle que joue le Conseil départemental dans la fédération des offices de tourisme, avec notamment la mise en place de ce club Tourisme Cantal. Je crois que là aussi, le Département du Cantal, dans un environnement que tout le monde connaît, joue son rôle fédérateur, et puis, bien sûr (alors ça passe peut-être de manière un peu plus discrète, mais), cher Bruno, cher Président et chers collègues, l'aide budgétaire que vous apportez à l'ensemble des structures qui font vivre notre territoire. Je suis bien placé pour le dire, avec mes collègues élus, l'aide que vous apportez au Syndicat Mixte du Puy Mary. Si aujourd'hui, le Puy Mary apparaît et joue son rôle dans le domaine de l'attractivité, il le fait grâce à ces 320 000 € que vous apportez de manière statutaire, aux côtés de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et aussi avec les autres Collectivités, au dynamisme de la structure. Si demain, en 2024, nous sommes capables d'apporter de l'investissement à notre hauteur de manière très importante... Je ne veux pas transformer cette Assemblée en Comité Syndical du Puy Mary, néanmoins, le Syndicat Mixte va amener l'électricité au Pas de Peyrol. Depuis 40 ans, des groupes électrogènes consomment 20 000 litres de carburant. Si nous le faisons, c'est grâce au Conseil départemental du Cantal ! Alors c'est vrai pour ce Syndicat Mixte, c'est vrai pour d'autres. Je crois que malgré tout et c'est un petit message d'optimisme raisonné, ce n'est pas le lieu pour dire que tout va bien. Nous sommes contraints, vous avez bien raison de le dire, l'investissement, il faudra être très pertinent là-dessus. Et puis encore une fois, là aussi, le Cantal est un département qui existe à l'échelle nationale et notamment avec toutes les actions que nous menons. Vincent DESCOEUR avait su le faire, notamment dans le domaine du cinéma, avec certains films qui ont été tournés sur le territoire. Vous me direz que ce n'est pas majeur, c'est la cerise sur le gâteau, bien sûr. Ce qui est important, c'est que nous soyons aux côtés des Cantaliens. Et puis bien sûr, avec la Ville d'Aurillac, la venue du Tour de France, une nouvelle fois, j'ai envie de dire, alors que beaucoup de départements l'attendent, de nombreux territoires l'attendent. Encore une fois, tous ces événements à la fois montrent que le Département tient la barre. Effectivement, ça n'a échappé à personne, l'environnement est très difficile et même violent. Et j'ai une pensée à cet instant envers mon ami Jamal BELAIDI. Tout cela dans un environnement très violent, je veux vous dire ma satisfaction, avec vous, de tenir la barre du Département du Cantal. Merci beaucoup.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci, Philippe FABRE. Simplement, vous avez fait une petite erreur : vous avez dit que la Gironde était riche, alors qu'ils font partie des Départements pauvres...

**M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère**

Ah, pardon !

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Parfois, on a des difficultés, ça ne ressemble pas forcément à l'image qu'on en a, mais ils sont dans les 15 qui seraient retenus pour bénéficier des 100 M€. Didier ACHALME, puis ensuite Jean-Yves BONY et Vincent DESCOEUR.

**M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Merci, Président. Quelques mots et je ferai court, dans un souci de cohésion. Si je comprends bien la défense de chacun d'entre nous sur nos cantons, je voudrais rappeler aujourd'hui la nécessité de la cohésion qui est vraiment, je crois, le souci le plus important, à l'heure où on voit que beaucoup de choses sont perturbées. Le

fonctionnement au niveau national interpelle et nous appelle à encore plus de cohésion pour avoir vraiment cette solidarité, puisque nous sommes petits, nous n'avons pas les moyens de nous diviser.

Je voudrais saluer la gestion du Président : la gestion financière et la gestion préparant l'avenir. Merci à ceux qui nous ont précédés d'avoir aussi eu cette bonne gestion. Nous sommes tributaires et héritaires de cette gestion de ce Département. Je voudrais saluer que cette gestion, finalement, elle est assez exemplaire, pour nous, Collectivités. Dans nos Collectivités, nous n'avons pas le choix, nous nous devons d'être à l'équilibre. Ce qui est quand même paradoxal quand on sait que l'État n'a pas voté un budget à l'équilibre depuis 1974. Depuis 1974, nous creusons la dette française, il faut quand même se le rappeler, alors que nous Collectivités, nous n'avons pas le choix, nous devons être à l'équilibre. Et ça impose des choix, des stratégies, des difficultés et des prises de position politiques, où là aussi, il faut que nous soyons solidaires. Et je dirais qu'à l'échelle du Département, je suis heureux que nous ayons cette réflexion économique accentuée, avec peut-être la création de cette foncière dont le Président Bruno FAURE a parlé, parce que je crois que plus que jamais, il faut qu'on ait cette idée d'une solidarité économique de développement, du développement économique. On le voit, certaines entreprises peinent à financer leurs investissements, et je parle là des investissements lourds en termes d'ateliers relais en termes de structures lourdes. Il faut qu'on ait cette vision-là pour aider l'économie. C'est l'économie qui nous aidera ensuite à soutenir la population, à avoir de l'emploi et à avoir de l'attractivité.

Et donc, je voudrais rappeler encore une fois que peut-être, cette solidarité territoriale, elle s'exerce sur l'ensemble du département. Et quand on a des échanges parfois sur la Ville d'Aurillac ou sur le collège de la Jordanne ou tel autre, je ne suis pas sûr que de Saint-Flour, ça ait tout à fait la même influence, mais je comprends les préoccupations. Mais je voudrais redire là, notre préoccupation départementale, notre vision départementale, de défendre notre beau département qui a une très belle image à l'extérieur. Et nous, il faut qu'on en soit fier à l'intérieur. Merci à tous.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Jean-Yves BONY, puis Vincent DESCOEUR.

#### **M. Jean-Yves BONY, Conseiller départemental du canton de Mauriac**

Oui, beaucoup de choses ont pu être dites. Merci, Monsieur le Président. Je pense que ce que je peux retenir, c'est que ces OB, quoi qu'on en dise, maintiennent le cap, en termes de solidarité, d'accueil, d'éducation... Il me semble que c'est ce qu'il faut que l'on retienne. C'est le plus important, même si les difficultés financières apparaissent, avec une épargne brute qui se dégrade, un potentiel d'investissement en baisse de 10 M€. L'exercice budgétaire à venir se complique, mais on doit remercier, malgré tout, nos services qui font l'effort d'être à nos côtés et bien sûr remercier notre Président et l'exécutif.

Je pense que c'est Didier qui vient de le dire, l'État aujourd'hui est en grande difficulté. Ça se traduit dans nos OB, puisqu'on sait nous le dire (Vincent nous le redira sûrement), mais on sait nous dire aussi que nous participons/que les collectivités participent aussi au déficit de l'État. Je crois que cette année, le déficit va atteindre... Les premiers chiffres font apparaître un déficit qui va approcher les 175 milliards d'euros, avec un endettement de la France, ce chiffre, tout le monde le connaît maintenant de 3 000 mds € qui doit approcher les 97, 98 ou 99 % (on ne sait pas trop) du PIB. Tout ça doit nous amener quand même à une réflexion. Et il y a une méfiance certaine pour nos prochains budgets.

Mais malheureusement, ce qu'on constate, ce que je constate, moi, c'est que ce sont toujours les plus faibles qui trinquent et notre département fait partie des plus faibles. Moi, j'ai quelques soucis (Sylvie l'a dit) sur nos EHPAD. Je pense qu'il ne se passe pas une semaine à l'Assemblée sans qu'on ait des questions sur les EHPAD. Je pense que c'est notre prochain grand souci, parce que c'est pourvoyeur d'emplois, mais c'est aussi en termes de solidarité pour nos aînés. Je pense que c'est important de savoir un petit peu où on va, parce que déjà, ils paient

très cher et pourtant le département du Cantal fait partie de ceux où les prix de journée sont les plus bas. Donc c'est un double souci, si vous voulez.

Et puis je ne peux pas terminer ces propos sans vous alerter sur nos hôpitaux qui sont eux aussi en difficulté. On a des chiffres, je ne sais pas si on peut les donner, mais c'est énorme, les déficits qu'on est en train de cumuler sur certains hôpitaux. On a un hôpital à 10 M€ de déficit aujourd'hui... Donc nous aussi, on fait des déficits, alors ce n'est pas nos collectivités directes, mais malheureusement, là aussi, les hôpitaux sont pourvoyeurs d'emplois et puis on en a besoin en termes de soins, vous vous en doutez, notamment en termes d'urgences. Parce qu'aujourd'hui, avec la déprise médicale qu'on a, des médecins qui sont de moins en moins nombreux, on a besoin de ces urgences. Voilà un petit peu.

Donc il y a certes le budget du Département où on n'est pas très bien, mais on tient le cap, c'est mon constat, mais il y a tout ce qui est autour de nous. Et je pense que c'est quand même important à souligner. On l'a vu pour les EHPAD : heureusement qu'on était là ! Les EHPAD en grande difficulté, on a su les soutenir et je pense que du coup, l'ARS est venue à nos côtés, parce qu'on était là, mais est-ce que demain, on pourra toujours être là ? C'est une grande question. Et on est aux côtés de nos Collectivités, mais on a aussi la grande chance d'avoir une Région qui nous regarde d'un bon œil et ça nous permet d'avoir des projets qui voient le jour plus facilement dans nos Communes et dans nos petites Communes. Le Département intervient bien à l'intérieur d'un grand cercle et d'un grand périmètre et on ne doit pas l'occulter.

Donc voilà, moi, mon grand souci, c'est le devenir de nos hôpitaux, de nos EHPAD, pour demain. Les collèges, après... Je crois que tu l'as dit un petit peu, Didier, mais c'est très aurillacois, en fait... Nous, nos petits collèges, on veut les garder, parce qu'en termes de distance, nos gamins, on ne peut pas accepter qu'ils se lèvent à 6h ou 6h30 du matin pour aller au collège. Donc nous, on se battra pour nos petits collèges, ça, c'est clair, mais on ne se bat pas par envie de se battre, on se bat parce que c'est important pour l'activité et le futur de nos territoires ruraux. Voilà, je vous remercie et encore merci pour ces OB.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Jean-Yves BONY. Je passe la parole à Vincent DESCOEUR.

#### **M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Merci, Monsieur le Président. D'abord peut-être, dans le droit fil de ce que vient de dire Jean-Yves BONY sur les collèges, moi, j'ai eu l'occasion de le dire, je le redis ici, je pense que pour répondre à cette question, qui est un vrai mur, qui est la question de l'avenir du collège de la Jordanne, il faut effectivement avoir une réflexion globale sur l'ensemble des établissements aurillacois, mais je crois qu'on l'avait dit à plusieurs reprises, j'ai entendu Philippe le dire, vous-même, et on doit le redire ici, il faut penser une solution globale et ne rien s'interdire. Je referme cette parenthèse.

Dans le droit fil des propos de notre Président, moi, je voudrais revenir rapidement sur l'environnement budgétaire qui n'évolue pas favorablement, c'est le moins qu'on puisse dire, c'est un euphémisme. Un environnement budgétaire qui se dégrade au fil des semaines. Alors, s'agissant des recettes des Départements, je crois qu'on peut parler d'avis de tempête. Vous avez rappelé à juste titre, les uns et les autres, Bruno, tu l'as rappelé dans ton propos introductif, la diminution de la part de TVA qui nous avait été affectée, la diminution de la redevance des concessions... Alors, ça, c'est le summum ! On ne voit pas bien ce qui, dans la conjoncture, pourrait justifier ce type de décision. Diminution des droits de mutation, Pierre l'a évoqué. Alors, là, c'est en raison d'une conjoncture après des années exceptionnelles. Peut-être reviendront-elles. Quoi qu'il en soit, ce constat est implacable. Et à ce constat s'ajoutent des menaces, deux menaces. La première, c'est la trajectoire d'évolution des dotations, puisque, Jean-Yves, la loi de programmation des finances publiques qu'on a eue à examiner imagine qu'elles puissent évoluer de 0,5 point en dessous de l'inflation, c'est-à-dire que ces dotations



ne suffiraient pas à tamponner le choc de l'inflation. Et puis l'autre épée de Damoclès, c'était parfaitement indiqué dans le document qui nous a été présenté, c'est le projet de réforme des indicateurs du potentiel fiscal. Alors là, c'est une épée de Damoclès, puisque ça reviendrait à redéfinir les critères d'évaluation de la richesse des uns et des autres. On l'a souvent évoqué dans cette Assemblée, ça peut avoir des conséquences dramatiques. Et ça pourrait nous valoir d'être identifiés comme moins pauvres qu'on ne l'est réellement et avec des conséquences sur les dotations de péréquation. Bien évidemment, dans nos fonctions respectives, avec Jean-Yves, nous ferons en sorte de nous battre pour faire entendre raison. Le problème, c'est que, vous l'avez bien compris, le sablier est vite retourné à l'Assemblée, on n'a pas beaucoup le temps de développer nos arguments, mais nous ferons en sorte et je crois que l'ADF doit se mobiliser pour que nous puissions éviter le pire.

Alors, à ces perspectives d'évolution, bien sûr, s'ajoutent (ça a été rappelé par tout le monde) le contexte d'inflation, la hausse des dépenses d'énergie et puis surtout une absence de perspectives et de réponses sur des questions d'intérêt majeur pour notre Collectivité. J'évoquerai simplement la loi Grand âge. Une loi Grand âge attendue de longue date, sans cesse repoussée qui devrait apporter des réponses sur la question de la prise en charge de la dépendance. Elle est attendue par les familles, par nos aînés aussi, puisque de cette loi Grand âge dépendent les conditions d'accueil qu'on pourrait leur offrir. Sylvie LACHAIZE, Jean-Yves à l'instant, beaucoup d'autres ont rappelé les difficultés que rencontrent nos EHPAD. Et à cet instant, je suis obligé de vous dire que cette forte attente contraste singulièrement avec le contenu du projet de loi qu'on est en train d'examiner à l'Assemblée : une loi « bien vieillir » qui est une sorte de catalogue de bonnes intentions qui ne s'accompagne d'aucune solution d'ordre budgétaire... Et donc ça, c'est, pour nous, tout de même une vraie difficulté.

Dans ce contexte, une fois qu'on a rappelé ces difficultés, moi, je voudrais simplement faire remarquer, plusieurs ici en ont été les témoins, les plus anciens dans le grade (je vais utiliser cette expression pour ne vieillir personne) ... Pour les plus anciens dans le grade, ça leur rappelle étrangement des difficultés qu'on a rencontrées par le passé qui nous ont amenés à faire des arbitrages, des arbitrages qui n'étaient pas faciles, dans nos compétences facultatives, le sport, la culture, l'éducation aussi parfois. Et ce sur quoi je voulais insister, c'est que ce sont des périodes difficiles que nous avons connues, mais que nous avons su traverser. Et c'est sur ce point que je voudrais insister, parce que dans les difficultés, dans les tempêtes, le Département (c'est assez impersonnel), le Département et ses élus ont toujours fait preuve d'optimisme, d'un optimisme raisonné, pour reprendre l'expression de Philippe. Et je crois que nous ne devons pas nous en départir. L'histoire le prouve, l'histoire récente, puisque nous avons rencontré des difficultés, nous avons fait des arbitrages et nous avons, quelques années plus tard, notamment avec l'embellie des DMTO, retrouvé la capacité de réabonder des lignes que nous avons dû momentanément abandonner. Et donc, je crois que notre responsabilité du Département, qui est attendu (je crois que c'est la formule, là aussi, de Philippe), notre responsabilité, c'est de fixer un cap et nous devons, plus que jamais dans ces périodes, faire preuve d'initiative et d'audace. Et c'est ce qui transparaît dans le document que vous nous avez présenté, parce que sur la question du social, on a des obstacles à surmonter, beaucoup de travail qui est fait pour essayer de franchir les différentes étapes. Et on doit continuer à parler de projets. On doit continuer à parler du Puy Mary, du Lioran... On doit investir pour l'enseignement universitaire. C'est l'illustration parfaite de ce que peut faire le Département, puisque c'est tout à fait à la marge de ses compétences, c'est même à la marge extérieure et Dieu sait si c'est important parce que sans ce pôle universitaire, la Ville préfecture n'aurait pas la même image. On se retrouve tous, autour de ces dossiers. Et il nous appartient de continuer, encore une fois, à multiplier les initiatives. On est tous convaincus des atouts qui sont les nôtres. On l'a évoqué en début de séance quand on a imaginé les retombées qu'on pourrait avoir si Clermont devenait Capitale européenne de la culture. On sait tous qu'on a des atouts, on est tous obsédés par la question du renforcement de notre attractivité. Je crois qu'on est tous convaincus. Moi, je ne cesse de le dire que le Cantal tirera son épingle du jeu : notre heure viendra. Et donc il est de notre responsabilité, aujourd'hui, de ne pas minimiser les difficultés qui, je l'ai rappelé, sont très importantes, donc il faut que nous puissions essayer d'infléchir le Gouvernement pour faire en sorte que celles-ci puissent être minimisées. Mais l'heure est grave

effectivement, mais je crois que c'est l'objet de ces débats d'orientation, c'est l'occasion de réaffirmer notre foi dans les atouts du Cantal et notre volonté de pouvoir surmonter tous ces obstacles. Monsieur le Président, moi je ne peux (ce ne sera pas un scoop, mais) que vous assurer du soutien des élus de votre majorité dans cette période. Et puis, à en croire les propos que j'ai entendus, peut-être un soutien plus large encore, parce que j'ai entendu beaucoup de propos constructifs. Je pense qu'il nous appartient de tout mettre en œuvre pour surmonter ces épreuves. On a su le faire. Ça demande de la solidarité, la solidarité des élus, on peut compter sur cette solidarité et puis on peut aussi compter (ça a été dit) sur l'engagement et l'investissement de nos services. Moi, j'ai pu le mesurer par le passé, dans des périodes un peu chahutées sur le plan budgétaire. Mais je crois que nous devons tous maintenant produire des efforts pour aller dans le même sens, c'est-à-dire s'assurer d'une restauration de nos ressources et puis encore une fois faire preuve d'initiative et d'audace pour que notre département puisse tirer son épingle du jeu. Voilà, vous avez tout notre soutien dans cette période un peu plus compliquée que la précédente, peut-être moins que la future...

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci ! Merci de votre soutien. Nous en avons besoin ! Valérie RUEDA voulait rajouter quelque chose.

**Mme Valérie RUEDA, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 2**

Juste un commentaire : « le collège de la Jordanne, problème aurillacois ». Chacun intervient, parle de cohésion, de solidarité au sein du Département et nous sommes solidaires, nous sentons et nous savons que le département a besoin de cette cohésion et de cette solidarité. En revanche, on ne peut pas nous répondre, à un moment donné, que le collège, c'est un problème aurillacois. Non, c'est un problème plus large, c'est une réflexion qui doit être menée et Monsieur DESCOEUR l'a dit, rien ne nous est interdit. Et si c'est vrai que nous revenons souvent sur ce sujet, c'est parce que nous sommes aussi souvent sollicités et questionnés et interrogés.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Très bien. S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole sur ces Orientations budgétaires, je vous propose d'en prendre acte, puisque nous n'avons pas à voter ces orientations. Donc nous en prenons acte.

Nous passons à l'examen des rapports.

Simplement, je n'ai pas excusé Jean MAGE qui a un petit pépin de santé, puisqu'il s'est luxé l'épaule, donc c'est Gilles COMBELLE qui prendra effectivement ses rapports. Et c'est Isabelle LANTUEJOU qui va rapporter celui que devait présenter Valérie SEMETEYS.

### **Approbation du Procès-verbal de la session du 29 septembre 2023**

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Nous avons le PV à voter, de la dernière session. Vous l'avez tous lu. Tout va bien ? Pas d'opposition, pas d'abstention ? Il est approuvé.

Le premier rapport sur l'attractivité : accompagnement des logements Les Clefs du Cantal dédiés aux nouveaux Cantaliens. C'est Annie DELRIEU qui nous le rapporte.

**Attractivité : accompagnement des logements Les Clefs du Cantal dédiés aux nouveaux Cantaliens****Mme Annie DELRIEU, Conseillère départementale du canton de Vic-sur-Cère**

Merci, Président. Dans le cadre de l'attractivité : l'accompagnement des logements Les Clefs du Cantal, dédiés aux nouveaux Cantaliens. Chef de file en matière de solidarité territoriale et fortement engagé dans le renforcement de l'attractivité du territoire, le Conseil départemental fait le constat d'une situation de l'habitat qui rend difficile la location d'un logement qualitatif et adapté aux premiers mois d'arrivée dans le Cantal. Le déficit de l'offre par endroits, l'inadéquation entre l'offre et la demande ailleurs sont des freins aux premières étapes de l'installation.

Le Conseil départemental veut encourager les communes et leurs établissements à créer des logements immédiatement disponibles, meublés et équipés pour les nouveaux arrivants porteurs d'un projet professionnel, dans le cadre d'une embauche, d'une période d'essai, d'une mutation, d'un remplacement, de la création/reprise d'une activité, d'une alternance, d'un apprentissage, d'un stage. Ces logements, dénommés « Les Clefs du Cantal », ont pour objectif d'être une solution d'accueil qualitative et à prix abordable pour les premiers mois d'une installation. Cette première expérience résidentielle réussie doit permettre d'accroître le taux d'installation définitive de ces nouveaux Cantaliens. Pour ce faire, il est proposé d'adapter les dispositifs contractuels en faveur des territoires (Contrat Cantal Développement, Fonds Cantal innovation, Fonds Cantal Villes et Fonds Cantal solidaire) afin d'autoriser un soutien financier départemental à ce type de projet à hauteur de 25 000 € et 50 % maximum d'aide par logement.

Les montants prévisionnels des engagements financiers du Conseil départemental sur ces dispositifs resteraient inchangés. Les caractéristiques des logements Les Clefs du Cantal sont définies dans la lettre d'engagement type du maître d'ouvrage qu'il devra obligatoirement joindre à sa demande de financement. Le taux maximum d'aide à un projet, plafonné selon les dispositifs à 25 % (pour les projets communaux dans le cadre du Contrat Cantal Développement) et 30 % (Fonds Cantal solidaire, Fonds Cantal Villes, projets intercommunaux dans le cadre du Contrat Cantal Développement). A la liste des pièces à joindre à la demande d'aide s'ajoute la lettre d'engagement type.

Il est donc demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- de valider les modalités pratiques de définition des logements Les Clefs du Cantal, telles que détaillées dans la lettre d'engagement type du maître d'ouvrage,
- dit que cette lettre d'engagement type devra être jointe à toute demande d'aide financière auprès du Département au titre des logements Les Clefs du Cantal,
- d'approuver l'adaptation des modalités d'aide financière du Département, allouées dans le cadre des dispositifs contractuels afin d'autoriser un soutien financier départemental au projet de logements Les Clefs du Cantal à hauteur de 25 000 € et de 50 % maximum d'aide par logement.

Nous avons un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Simplement, effectivement, dans le cadre des Contrats Cantal Développement, aujourd'hui, nous avons trois maîtres d'ouvrage. Nous avons la Commune de Saint-Mamet qui s'est engagée (il me semble) à créer quatre unités. Nous devons en avoir trois ou quatre sur Ydes, avec une maîtrise d'ouvrage communale. Et quatre sur le Pays de Salers, mais avec une maîtrise d'ouvrage Communauté de communes. L'idée étant, vous l'avez compris, de mettre à disposition des meublés sur un temps restreint, le temps que ces nouveaux arrivants puissent découvrir le territoire et trouver l'habitat qui leur convient.

Y a-t-il des prises de parole sur ce rapport ? Je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons à la convention d'objectifs et de moyens entre le Département du Cantal et Cantal Destination. Je précise que Didier ACHALME ne participera pas au vote.

### **Convention d'objectifs et de moyens entre le Département du Cantal et Cantal Destination**

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Et donc, dans ce cadre-là, c'est un apport supplémentaire de 25 000 € qui permettra à Cantal Destination de prendre en charge le livre qui sortira sur les burons et demeures et qui aura en charge de le mettre à la vente. Ça va lui permettre de constituer le stock de départ, sachant que ce livre devrait être disponible, on va dire en fin d'année ou quelque chose comme ça.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Pas d'opposition, pas d'abstention ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons au rapport 3, attribution de subventions d'investissement pour les EHPAD en difficulté.

### **Attribution de subventions d'investissement pour les EHPAD en difficulté**

#### **Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1**

Comme vous le savez, depuis 2021, nous attribuons chaque année, aux EHPAD qui en font la demande, un fonds d'investissement de 100 000 €. Ce rapport concerne deux EHPAD. L'EHPAD de Marcenat pour un montant de 44 810,62 € et pour l'EHPAD de Raulhac pour un montant de 20 966 €.

Je vous demande de vous prononcer sur l'attribution de ces deux subventions de 44 600 € pour l'EHPAD de Marcenat et 20 900 € pour l'EHPAD de Raulhac.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. On peut souligner que sur le fond, on n'aurait pas à intervenir en subventions d'investissement, puisqu'on est sur des prix de journée, notre prise en charge étant sur les prix de journée. Simplement, il est clair que, sur ces établissements, si on n'intervient pas, ils n'ont pas capacité... On est intervenu à Pierrefort pour les alarmes incendie, à Laroquebrou également, à Riom également, sur différents travaux d'urgence.

Pas d'opposition, pas d'abstention ? Ce rapport est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons au rapport 4, attribution d'une aide à l'investissement pour l'EHPAD de Saint-Illide et c'est Marina BESSE qui le présente

### **Attribution d'une aide à l'investissement pour l'EHPAD Saint-Illide**

#### **Mme Marina BESSE, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 1**

Merci, Président. Je poursuis avec l'EHPAD de Saint-Illide. Il est proposé d'accompagner cet EHPAD sous forme d'une avance remboursable pour le remplacement de l'appel malade. En raison de la vétusté du matériel, de nombreux résidents ne disposent plus de cet appel malade pour alerter les professionnels en cas de besoin. C'est une dépense d'un montant total de 34 760,25 €. La CNSA accompagne les EHPAD grâce au dispositif « Plan d'aide à l'investissement au quotidien ». Pour bénéficier de cette aide, l'EHPAD doit faire l'avance des frais et présenter une facture dûment acquittée.

Afin d'accompagner l'EHPAD de Saint-Illide qui rencontre des difficultés pour investir, il est proposé de répondre à sa demande par une avance exceptionnelle de 34 500 € qui permettra de débloquer l'aide accordée par la CNSA. Le remboursement au Conseil départemental s'effectuera après le versement effectif de la CNSA à l'EHPAD de Saint-Illide.

Il vous est donc proposé :

- de décider la mise en place d'une intervention ciblée pour l'EHPAD de Saint-Illide,
- de valider la convention portant modalités d'attribution et de remboursement de cette avance remboursable,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention avec l'EHPAD.

Ce rapport a un avis favorable de la Première Commission.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Vous aurez compris qu'on met de la souplesse, et c'est une preuve de notre capacité à s'adapter et d'être au plus près de nos établissements, puisque là, c'est une avance remboursable, en attendant que la CNSA verse son soutien. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Marie-Hélène ROQUETTE.

#### **Mme Marie-Hélène ROQUETTE, Conseillère départementale du canton de Naucelles**

Je me permets juste de remercier justement cette souplesse pour permettre la sécurisation au quotidien des résidents. Merci.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant à l'adhésion à l'appel à manifestation d'intérêt « Soutien de la CNSA au Département dans le cadre de son budget 2023-2026 » et c'est Sylvie LACHAIZE qui nous le rapporte.

### **Adhésion à l'appel à manifestation d'intérêt**

#### **« Soutien de la CNSA aux Départements dans le cadre de son budget d'intervention 2023-2026 »**

#### **Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1**

La convention d'objectifs et de gestion de la CNSA prévoit de soutenir le pilotage territorial de l'offre à domicile, notamment en accompagnant les Départements et les Agences régionales de santé (ARS) dans la mise en œuvre des réformes des services à domicile et en accompagnant les Départements qui en auraient le plus besoin sur une mission d'appui opérationnel.

Jusqu'à présent, la CNSA soutenait les Conseils départementaux au titre de la section IV de son budget. Ces conventions étaient signées pour une durée déterminée et avaient pour objet de financer des actions dont les contours étaient définis dans une doctrine. Depuis 2007, 80 Départements dont le Cantal ont ainsi bénéficié d'un soutien financier de la CNSA pour mettre en place des programmes locaux de modernisation, de structuration et de professionnalisation de l'aide à domicile, de soutien aux aidants et aux accueillants familiaux.

Depuis cette année, la CNSA souhaite rénover son cadre d'intervention et faire évoluer ses modalités de soutien aux actions engagées par les Conseils départementaux en faveur de l'aide et de l'accompagnement à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées. Les Conseils départementaux sont désormais invités à répondre à des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI), comme celui objet du présent rapport.

Je vous demande donc de vous prononcer sur ce projet de délibération :

- d'approuver l'adhésion du Département du Cantal à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Soutien de la CNSA aux Départements, dans le cadre du budget d'intervention 2023-2026 ».

Avis favorable de la Quatrième Commission et avis conforme de la Première.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Je n'en vois pas, je vous propose de le mettre aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons à l'avenant 1 à la convention de gestion du RSA avec la CAF, c'est le rapport n° 6 et c'est Dominique BEAUDREY qui nous le rapporte.

**Avenant n° 1 à la convention de gestion du Revenu de Solidarité Active (RSA)  
avec la Caisse d'Allocations Familiales du Cantal**

**Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs**

Merci, Monsieur le Président. Les conventions de gestion du RSA précisent les modalités de partenariat entre chacun des organismes payeurs, la CAF, la MSA et le Département du Cantal, notamment pour l'instruction des demandes, le calcul et le paiement de l'allocation et de la gestion de fraude. Dans la perspective de lutter plus efficacement contre la fraude du RSA et d'assurer le versement du juste droit, il est nécessaire d'augmenter le contrôle des situations individuelles réalisé sur place et sur demande du Président du Conseil départemental. Aujourd'hui, effectivement, la convention initiale avec la CAF, qui arrive à échéance le 31 décembre 2025, limite à 20 par an ce type de contrôles. Chaque contrôle sur place est facturé au prix de 270 € au Département par la CAF. Au 3 octobre 2023, les 20 contrôles ont déjà été effectués. Le résultat financier généré à ce jour s'élève à un montant de 111 228 €.

L'avenant qui vous est proposé et qui est en annexe permettrait de réaliser 20 contrôles supplémentaires, pour porter à 40 le nombre de contrôles possibles par an. Pour information, c'est l'équipe pluridisciplinaire qui traite les fraudes avérées ne relevant pas du tribunal administratif. Deux types de sanction peuvent être mis en place, soit sous forme d'amende, soit sous forme de rappel, à l'ordre.

Il est donc proposé aujourd'hui d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de gestion, pour porter à 40 le nombre de contrôles pouvant être sollicités par le Conseil départemental. La date d'effet du présent avenant est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour la durée de la convention de gestion du RSA, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Il vous est donc demandé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- approuve l'avenant n° 1 à la convention de gestion du RSA avec la CAF du Cantal jointe à la présente délibération,
- approuve le montant du concours financier supplémentaire du Département à hauteur de 5 400 € pour l'année 2023,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention avec la CAF du Cantal.

Avis favorable de la Quatrième Commission et avis conforme de la Première.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il des demandes de précisions ? Stéphane FRECHOU.

**M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3**

Pas de difficulté, pas de demande de précision, juste un petit rappel pour éviter toute idée de stigmatisation : au niveau national, la fraude aux prestations sociales est estimée par la Cour des comptes à 2,3 mds€, tandis que la fraude fiscale est estimée à 90 mds€. Donc c'est pour remettre les choses en perspective, même s'il n'y a pas de difficulté à ce niveau-là. On voit bien de quel côté les recherches devraient se faire...

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Nous, on recherche où nous avons des recettes, puisque nous n'avons plus de fiscalité, donc voilà... Donc simplement sur les recherches des perceptions indues, parce que c'est bien ça, en fait, ça représente à peu près 100 000 € sur les contrôles qui sont effectués. Et je crois que c'est important de pouvoir accompagner et faire bénéficier à juste titre le RSA aux personnes qui en ont besoin. Donc il n'y a pas de volonté de stigmatiser, mais de gérer au mieux et d'assurer au mieux cette mission.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Et donc il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant au rapport 7, convention relative à la délégation de mission de référent unique à la Mutualité Sociale Agricole. Et c'est toujours Dominique BEAUDREY.

**Convention relative à la délégation de la mission de référent unique à la Mutualité Sociale Agricole****Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs**

Merci, Monsieur le Président. Le Département du Cantal, par les compétences qui lui sont dévolues en matière d'action sociale et d'insertion, souhaite contribuer à la construction d'une société solidaire qui ne marginalise aucune population et où le principe d'égalité des chances est le moteur de sa politique.

Jusqu'au 31 décembre 2022, une convention tripartite entre la Chambre d'agriculture, le Conseil départemental et la MSA définissait les conditions et les modalités de la prise en charge des bénéficiaires du RSA travailleurs non-salariés agricoles. Une convention bilatérale d'un an a été établie avec la Chambre d'agriculture, lauréate de l'appel à projets « Prise en compte des spécificités des travailleurs non-salariés ». Il est donc nécessaire de redéfinir les modalités spécifiques de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, confié à la MSA Auvergne.

Au 1<sup>er</sup> septembre 2023, 130 foyers d'exploitants agricoles perçoivent l'allocation RSA dans le Cantal. Le public cible susceptible d'être orienté vers la MSA Auvergne pour un accompagnement social au titre du RSA est celui des non-salariés agricoles actifs bénéficiaires de l'allocation RSA et de leur conjoint relevant du régime des droits et devoirs. La MSA s'engage à désigner un référent unique en charge d'assurer l'accompagnement social global et personnalisé ainsi que l'élaboration et le suivi des contrats d'engagement réciproque avec les bénéficiaires du RSA. Le référent unique RSA va coordonner l'accompagnement du bénéficiaire, en lui proposant des temps de rencontre réguliers, pour le suivi et l'évaluation de son parcours. Cet accompagnement global doit permettre aux travailleurs non-salariés agricoles bénéficiaires du RSA de recevoir les aides et conseils nécessaires permettant de pouvoir développer leur exploitation et pouvoir accéder à une entière autonomie.

La convention qu'il est proposé d'approuver, d'une durée de trois ans (donc sur 2024-2026), a ainsi pour objet de définir les conditions et modalités de la délégation par le Conseil départemental du Cantal à la MSA Auvergne de l'accompagnement social à destination des bénéficiaires du RSA ayant fait l'objet d'une décision d'orientation vers le service d'action sanitaire et sociale de la MSA Auvergne. Vous trouverez en annexe ladite convention.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- approuve la convention relative à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA confié à la MSA Auvergne jointe à la présente délibération,

- autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à la signer.

Avis conforme de la Première Commission et avis favorable de la Quatrième.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Des demandes de prise de parole sur ce rapport ? L'idée étant d'accompagner au mieux ces bénéficiaires. Et là, on est sur le régime agricole, donc avec des spécialistes de cette activité. Pas de remarques particulières ? Pas d'opposition, pas d'abstention ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant aux attributions de subvention exceptionnelle aux associations caritatives. Vous avez eu un rapport sur table qui vous a été remis. Sylvie va vous rapporter le n° 8 et ce rapport supplémentaire.

**Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Les Restos du Cœur du Cantal, à la Fédération du Cantal du Secours Populaire et à la Banque alimentaire**

**Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1**

Avant de présenter le rapport, un petit point. Au niveau national, de nombreux rapports viennent d'être publiés sur l'état de la pauvreté en France, en 2023. Le nombre de Français sous le seuil de pauvreté en 2023 est estimé à près de 12 millions de personnes, soit presque 20 % de la population. Plusieurs causes : l'inflation, 14,5 % des prix de l'alimentation ont augmenté sur un an ; les dépenses de chauffage, notamment concernant les personnes âgées avec des petites retraites ; et la grande distribution qui donne moins aux associations caritatives et qui voit ses produits DLC de plus en plus prisés par des clients.

Ces trois rapports sont issus d'une demande des Restos du Cœur, du Secours Populaire et dernièrement de la Banque alimentaire qui sont en très, très grande difficulté. J'ai pu visiter les dépôts de ces associations : les dépôts sont vides. Ils ont perdu l'an dernier de 3 à 4 tonnes de produits dans les collectes. Je vous invite donc à cet égard à regarder les collectes qui vont arriver dans les supermarchés dans les week-ends qui arrivent, pour être appelés à une certaine solidarité pour ces associations.

Je reviens donc sur ces rapports. Les Restos du Cœur, la Banque alimentaire et le Secours Populaire vont bénéficier d'une aide, si vous la votez évidemment, d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € chacune, pour les aider, dans cette grande difficulté qui est malheureusement nationale. L'Europe finance beaucoup moins aussi ces associations, donc c'est un coup de pouce que nous nous devons, solidairement, de donner à ces associations.

Il vous est donc demandé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

Considérant leurs difficultés pour maintenir les équilibres financiers, compte tenu de l'accroissement des difficultés sociales en cette période de forte inflation, le Département décide le versement des subventions exceptionnelles suivantes : 5 000 € à l'association les Restos du Cœur du Cantal, 5 000 € à la Fédération du Cantal du Secours populaire et 5 000 € à la Banque alimentaire. Ces dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au chapitre 65 sur les subventions sociales.

Avis favorable de la Quatrième Commission et avis conforme de la Première.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Là aussi, c'est un exemple d'accompagnement et puis de réactivité de la part de la Collectivité, puisqu'en fait, il y a eu des demandes qui n'ont pas pu être examinées par les Commissions, étant arrivées après, mais il nous semblait effectivement important, au vu des sujets, de pouvoir vous les présenter en rapport sur table.

Des oppositions ? Des abstentions ? Ces deux rapports, donc le n° 8 et le rapport supplémentaire, sont approuvés.



Nous passons au rapport 9, demande de subvention pour l'opération Développement de la cybersécurité. C'est un dossier excessivement important, tant sur le fond que sur le coût de celui-ci. Et c'est donc Valérie CABECAS qui nous le rapporte.

### **Demande de subvention pour l'opération « Développement de la Cybersécurité du Département - Cantal 2023-2027 »**

**Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes**

Merci, Président. Effectivement, les services publics sont de plus en plus confrontés à des attaques et des cyberattaques et ils sont devenus des cibles privilégiées des pirates informatiques. Face à ce constat, le Conseil départemental a lancé un projet ambitieux autour de la cyber-résilience. Son objectif est d'augmenter le degré de sécurité digitale des données et des services à l'utilisateur. L'exécution de ce plan amène différents types de dépenses : frais de personnel, prestations externes, investissement matériel et immatériel et coûts indirects pour un montant total de 1 984 264,54 €. Il y a une demande de concours FEDER à hauteur de 60 % du coût total éligible, soit 1 190 558,62 €.

Il est donc demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'approuver le détail des postes de dépenses pour la partie de l'opération « Développement de la cybersécurité du Département – Cantal 2023-2027 » suivant le détail des postes de dépenses inscrit pour un coût total de 1 984 264,54 €,
- d'approuver le plan de financement suivant : FEDER 1 190 558,72 € et un autofinancement de 793 705,82 €,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental ou son représentant à déposer les demandes de subvention et à signer tout document afférent au suivi du projet.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et conforme de la Première. Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Tout le monde mesure l'importance de s'engager sur cette action et on mesure aussi les coûts qui s'imposent aux collectivités. S'il n'y a pas de question, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport suivant qui est le rapport 10, rapport annuel sur la situation en matière de développement durable dans le Cantal. Et c'est Gilles CHABRIER qui nous le rapporte.

### **Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable dans le Cantal**

**M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Merci, Président. Juste pour rappeler que c'est un exercice annuel obligatoire pour les Collectivités de plus de 50 000 habitants préalablement aux débats sur le projet du budget. Bien sûr, c'est l'occasion pour l'année écoulée de mettre en lumière certaines actions en faveur de la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles, des actions qui relèvent du bien social, intégrant les questions d'égalité, de solidarité, de santé, des actions qui tendent vers des dynamiques de développement, suivant des modes de production et de consommation plus responsables et bien sûr les actions en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique et l'adaptation.

Je pense que vous avez tous lu le rapport, mais je vais quand même vous reprendre quelques actions qui sont portées par le Département. Et peut-être à l'avenir, il faudra aller sur les actions où on ne va pas et pourquoi on n'y va pas et comment on peut les traiter.

En tout cas, de grosses actions, notamment en interne :

- Sur le déplacement ou les mobilités décarbonées, on va dire. La mise en place du télétravail, qui est portée au niveau des services. Tout ce qui est organisation de réunions en visio fait partie de cette politique. La politique d'électrification du parc automobile léger sur l'ensemble du Département.
- Les travaux de rénovation énergétique, on en a parlé tout à l'heure, au niveau des Orientations budgétaires notamment sur l'Hôtel du Département. Les collègues, notamment ceux de Pleaux et de Montsalvy, sur les changements de chaudière à granulés. Juste pour vous donner quelques informations, sur les mesures qui ont été traitées et les économies qui peuvent être faites, sur Pleaux et Montsalvy, c'est 24 % et 34 % d'économies d'énergie déjà enregistrées. Les travaux de rénovation thermique au collège de Saint-Mamet et sur la MSD de Murat. La mise en place de la GTC (c'est la gestion technique centralisée), c'est-à-dire qu'on pourra de l'Hôtel du Département contrôler toute l'énergie (chauffage, entre autres) sur les différents établissements.
- Sur les actions de la DAC et des archives, la mise en place de navettes sur certains événements culturels, les contrats signés avec les artistes qui incluent des clauses vertueuses. Sur la Médiathèque, on a augmenté les offres de ressources numériques à domicile, sur le portail numérique et le site culture.cantal.fr pour ceux qui ne connaissent pas.
- Le déploiement du très haut débit est un levier important pour notamment le télétravail ou le travail en télécentre (le maillage sur le département d'installations télécentres).
- Les mobilités décarbonées, je vous en ai parlé rapidement pour les agents, mais on le met aussi à disposition des concitoyens. Il y a une vraie réflexion autour du co-voiturage : certains territoires se sont emparés du sujet, mais le rôle du Département est d'être fédérateur et de pouvoir mettre des choses collectivement en place.
- Tout ce qui est énergies renouvelables, le 31 mars 2023, nous avons voté une charte sur les énergies renouvelables qu'il faut mettre au profit des territoires. Attention, je reprends un peu le sujet sur l'énergie renouvelable par rapport aux éoliennes. Nous avons une pépite qui est notre département, sur la qualité de nos paysages : ne gâchons pas tout. Il y a des endroits de notre département qui ne méritent pas ça. Et je peux dire que nous pouvons considérer les paysages de notre département comme un intérêt national. Donc à la loi d'accélération des énergies renouvelables, j'émet un petit bémol sur le déploiement d'éoliennes : on peut peut-être envisager autre chose comme énergies renouvelables. Et je tiens à insister sur ce déploiement de nouveaux parcs éoliens qu'on entend quotidiennement. Et je demande à ce qu'on respecte la charte qui a été votée en majorité.
- Au niveau de la préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources, sur les travaux routiers et dans l'entretien du domaine routier, nous pouvons noter le partenariat entre les services des routes et le service de la mission Espaces naturels et ruraux, sur une vingtaine de dossiers réglementaires et des études environnementales en amont des différents projets. La mission Espaces naturels a piloté la mise en œuvre de plusieurs projets en faveur de la restauration des continuités écologiques. Plusieurs projets : le dispositif temporaire de traversée de RD pour les amphibiens au niveau du lac des Graves ; les études de restauration du pont de Chapsal ; les études et suivis d'ouvrages d'art préalables à l'aménagement de passages à faune conduisent à de nouvelles réalisations d'aménagements. Dans un objectif de compensation des arbres de bord de routes abattus, un nouveau programme de plantations a été défini sur les Communes de Coltines, Valujols et Saint-Santin-Cantalès. Ce sont environ 200 arbres et 1 230 arbustes qui ont été replantés pour plusieurs linéaires au-delà de 1 500 m de haie.
- Sur le schéma départemental des milieux aquatiques, la stratégie départementale en faveur des ENS. Je rappelle que nous avons 14 sites ENS, sur lesquels un nouveau contrat au Puy Courny avec la Ville d'Aurillac a été signé. Deux schémas directeurs de gestion pour le lac du Pêcher et la Roche de Landeyrat ont été élaborés. En 2024, on fera un suivi plus fort sur les ENS. Je rappelle que sur les 14 sites, il y a

peut-être des sites qui ne rentrent plus en considération de la Charte des ENS, donc peut-être certains sites pourront sortir de ce label, pour accepter d'autres sites.

- La mission d'assistance à la gestion de l'eau, portée par la MAGE, est une mission d'assistance technique aux Communes. Je rappelle qu'on a 238 visites simples, sur 144 organisations de réunions qui ont été portées à connaissance des collectivités. Sur la protection des captages, nous en avons 1 045 exploités dans le département. Seulement 45 % ont des procédures de protection à jour (23 % sont en cours et 32 % sont à reprendre). Donc ça vous donne l'ampleur du travail à faire. Augmentation du nombre de points d'analyse (nous sommes passés de 16 à 30), et le suivi des eaux souterraines. De gros efforts restent à faire pour améliorer le rendement des infrastructures. Le rendement moyen sur le dispositif est de 70 %, alors qu'on doit être au-delà de 90 %. Ça veut dire que nous avons trop de fuites sur les différents réseaux. D'où l'importance du travail de CIT qui va conduire dès le mois de janvier une nouvelle campagne de recherche de fuites, à disposition des collectivités et qui pourra servir toutes les collectivités.
- Les actions de CIT : Préserver la ressource en eau et améliorer les connaissances sur les ressources. La situation climatique, la raréfaction des ressources et la perspective du transfert de la compétence eau assainissement sont autant de préoccupations qui doivent conduire à programmer des actions fortes pour accompagner la transition écologique. C'est un enjeu majeur pour notre Département. Étendre et automatiser le nombre de points de suivi, réaliser une enquête sécheresse, maintenir l'assistance technique apportée par la MAGE : c'est tout l'enjeu de l'action de CIT.
- L'épanouissement de tous : la politique d'insertion et la mission Fonds Social Européen, c'est près de 1,5 M€ pour l'insertion professionnelle portée par le Département. La politique jeunesse, au-delà du plan de modernisation des collèges publics, le Département déploie les équipements numériques éducatifs sur l'ensemble des collèges. Le PassCantal pour les 3 à 17 ans, c'est 330 partenaires pour 9 325 chéquiers utilisés sur l'année. Depuis 2022, les jeunes ont pu donner leur avis dans le cadre de la plate-forme numérique de consultation citoyenne « Mon Cantal, mes idées ». L'accès au sport avec Cantal Tour Sport, avec 5 479 jeunes sur les neuf étapes, en 2022.
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations notamment la politique en faveur du logement. Nous sommes membres du Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne, qui porte sur trois axes : informer et communiquer sur la lutte contre l'habitat indigne ; observer et suivre les situations d'habitat pour améliorer leur traitement ; confirmer l'animation de ce service. Tout ce qui est actions Bricobus conduites pour les Compagnons bâtisseurs : des chantiers en auto-réhabilitation ; les dépannages pédagogiques ; des actions collectives.
- Le service public de performance énergétique de l'habitat, Cantal Renov'Energie, en partenariat avec les neuf EPCI et le soutien aussi de l'État et la Région. En 18 mois de fonctionnement, ce sont plus de 4 600 ménages qui ont fait appel à ce service. Donc, c'est un service qui a une forte attente.
- La démarche ConsoCantal initiée en 2021, elle a pour objectif de favoriser l'approvisionnement de proximité dans les restaurants collectifs. Après 12 établissements en 2021, c'est 58 nouveaux restaurants qui se sont engagés en 2022. La plate-forme internet Agrilocal 15 opérationnelle depuis septembre 2014 permet aux restaurants collectifs d'acheter, de manière simple et rapide, des produits locaux, afin de développer les circuits courts. Et enfin le projet de lutte contre le gaspillage est engagé en partenariat avec TERANA depuis trois ans.

Dans un contexte de dérèglement climatique avéré qui nous amène des épisodes caniculaires et des épisodes pluvieux intenses, une baisse importante de l'enneigement qui a un impact, notamment, sur l'agriculture, l'économie forestière, le tourisme, dans un contexte où les instabilités internationales et les enjeux climatiques troublent les équilibres énergétiques historiques et de fait plongent de nombreux Cantaliens dans la précarité, nous devons travailler de manière plus volontaire sur les causes et adapter les projets de nos actions. Ce n'est pas une question de compétence ni d'orientation politique, c'est une responsabilité collective et une question de

lucidité. C'est ce qu'on a expliqué dans les Orientations budgétaires. Nous savons quel impact positif peut avoir le Département pour accompagner les initiatives publiques et privées, pour fédérer les acteurs et soutenir des dynamiques territoriales, pour mobiliser tous les leviers qui pourront aider à la transition et à un nouveau développement de territoire.

Ainsi, je pense qu'à l'avenir, c'est aussi une question d'attractivité. Il nous faudra avoir un regard différent sur différents enjeux, notamment la ressource en eau dont je vous ai parlé tout à l'heure. Dans les logiques d'accueil de nouvelles populations et de soutien à nos habitants, il faudra investir plus encore sur le sujet de l'habitat et des logements vacants, en partenariat avec les territoires. Ça nous aidera à aborder un sujet qui nous fait bien parler actuellement qui est le ZAN (zéro artificialisation nette). Il nous faudra aussi voir la mobilité sous un autre angle. Même chose pour les questions de sobriété et d'énergies renouvelables : développons collectivement des projets qui ont du sens dans l'intérêt général. C'est ce qui est engagé par le Département pour l'année à venir. Il nous faut persévérer pour faire de notre structure une administration exemplaire, pour faire du Cantal un territoire responsable et exemplaire. En 2024, nous devons réaliser un nouveau bilan des émissions de gaz à effet de serre. Ce sera l'occasion de transformer cet exercice pour confirmer l'ambition affichée pour le Projet Cantal 2030. La mise en place du plan Transition Cantal 2050 est le défi à relever collectivement cette année.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci, Gilles CHABRIER, pour cette présentation exhaustive de ce rapport. Y a-t-il des commentaires ou des remarques ? S'il n'y en a pas, il n'y a pas de vote sur ce rapport, on prend acte de celui-ci.

On peut souligner les actions que l'on met en place qui ne se voient pas forcément pour la prise en compte de la transition. Merci. Nous prenons acte de ce rapport.

Nous passons au rapport 11 qui est le compte rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président, dans le cadre des marchés publics formalisés. C'est Isabelle LANTUEJOUL qui nous le rapporte.

### **Compte rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président dans le cadre des marchés publics formalisés et des marchés publics à procédure adaptée**

#### **Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Oui, merci, Président. Il est proposé de prendre acte de la liste des marchés et avenants qui ont été attribués en vertu des délégations du Conseil départemental au Président pour la gestion des marchés publics formalisés à procédure adaptée. Il reprend les éléments essentiels des contrats à intervenir, à savoir l'objet, le mode de passation, le montant, l'identité de l'attributaire, l'inscription budgétaire, la date de l'examen de la Commission d'appels d'offres (CAO), éventuellement de la Commission des marchés à procédure adaptée (CMAPA).

Il vous est donc demandé de prendre acte des marchés et des avenants énumérés dont le mode de passation, le montant, l'attributaire, l'imputation budgétaire sont précisés dans les tableaux joints en annexe de la présente délibération.

Avis favorable de la Première Commission.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Des demandes de précisions ? S'il n'y en a pas, nous prenons acte de ce rapport.

Nous passons au compte rendu à l'Assemblée de l'exercice de la compétence d'ester en justice, déléguée à son Président. C'est le rapport 12, et c'est Céline CHARRIAUD.

### **Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice de la compétence d'ester en justice déléguée à son Président**

**Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Merci, Président. C'est l'exercice classique à chaque Conseil départemental du compte rendu de la compétence d'ester en justice. Il vous est demandé de prendre acte du compte rendu que vous avez, avec l'ensemble des dossiers qui sont réglés par le Président en Justice, par délégation. Voilà, sauf si le Président veut parler d'un en particulier, mais sinon, vous avez la totalité des dossiers qui sont joints.

Il y a un avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Des remarques particulières ? S'il n'y en a pas, je vous propose de valider ce rapport.

Nous passons au 13 qui est le compte rendu de l'exercice des attributions déléguées à son Président et c'est toujours Céline CHARRIAUD.

### **Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice des attributions déléguées à son Président**

**Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Il s'agit également de prendre acte des décisions du Président prises par délégation qui concernent essentiellement des demandes de financement, comme vous avez pu le voir dans le détail.

Avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Des questions particulières ? S'il n'y en a pas, je vous propose de prendre acte de ce rapport. Merci.

On passe au rapport 15, sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Conseil départemental. Nous avons une petite présentation et c'est Isabelle LANTUEJOUL qui nous le rapporte.

### **Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein du département du Cantal**

**Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Merci, Président. Comme le prévoit le Code général des collectivités territoriales pour l'égalité entre les hommes et les femmes, le Président du Conseil départemental présente, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement du Département.

Ce rapport appréhende cette problématique sous deux angles : la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques menées par le Conseil départemental du Cantal et le thème de l'égalité professionnelle des agents de la Collectivité.

Il y a un PowerPoint qui va être déroulé en même temps que je présente.

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes a introduit de nouvelles dispositions parmi lesquelles (article 61) la présentation par le Conseil départemental à l'Assemblée d'un rapport annuel sur la situation d'égalité entre les femmes et les hommes. Il porte à la fois sur la politique des ressources humaines de

la collectivité en la matière et les politiques que le Département mène sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Population : au recensement de 2020, le Cantal, compte 144 379 habitants, dont 52,12 % sont des femmes. En 2022, l'espérance de vie à la naissance des femmes est de 84,1 ans, alors qu'elle est de 77,6 ans pour les hommes. Depuis 2000, les femmes ont gagné 3,86 % d'espérance de vie, alors que les hommes n'ont gagné que 1,93.

En matière d'éducation, le taux de scolarisation des femmes est plus élevé pour les tranches d'âge extrêmes (2 ans et de 18 à 24 ans). Les femmes entrent plus tôt dans le régime scolaire et en sortent plus tard. Elles accèdent donc majoritairement à l'enseignement supérieur (Bac+3 ou 4) et sont au même niveau que les hommes pour les cursus longs (Bac+5 ou plus). 2 371 élèves sont scolarisés dans les lycées d'enseignement général et technique du département, publics ou privés et 1 376 filles soit 58 %. Les filles continuent leurs études plus fréquemment en lycée général et technologique plutôt qu'en lycée professionnel ou en apprentissage.

Marché du travail : 76 % de la population de la tranche 15-64 ans est active (63 189 personnes) avec un taux plus élevé pour les hommes (77,3 %) que les femmes (74,5 %). 94 % des hommes actifs (tranche d'âge 15-64 ans) ayant un emploi travaillent à temps complet. Pour les femmes, ce taux passe à 76 %.

Les politiques départementales de la solidarité : les politiques menées par les collectivités peuvent amplifier ou au contraire réduire les inégalités., c'est pourquoi il est préconisé de mettre en œuvre des actions selon : une approche spécifique pour corriger les inégalités ; ou une approche intégrée pour éviter de les renforcer. L'insertion sociale et professionnelle : en 2021, les bénéficiaires du RSA représentaient 3 % de la population active du Cantal. 73,4 % sont des femmes, dont 34,5 % sont orientées vers un parcours professionnel. Les autres sont orientées vers un référent social, avec un accompagnement de proximité.

L'autonomie : contrepartie d'une espérance de vie plus longue, les femmes vivent en moyenne 23,2 ans avec des limitations d'activités et/ou incapacités, contre 15,8 ans pour les hommes. Les femmes sont donc majoritairement dépendantes par rapport aux hommes. Profil de la personne isolée aidée : il s'agit le plus souvent d'une femme (66 %) de 72 ans environ. Profil de la personne aidant : selon l'Association française des aidants, la part des femmes est de : 6 sur 10 en qualité d'enfant non cohabitant ; 3 sur 4 chez les autres aidants familiaux et les aidants n'appartenant pas au cercle familial. La population des plus de 75 ans représente plus de 20 000 personnes dans le département, soit 14,2 % de la population. Les Cantaliennes représentent plus de 60 % des plus de 75 ans. 62 % des allocataires d'une prestation départementale en faveur des personnes âgées ou en situation de handicap sont des femmes, ce chiffre atteignant même jusqu'à 70 %. Les aides à domicile qui exercent l'une des professions les plus féminisées ont vu leur salaire progresser de 2,67 % à compter du 1<sup>er</sup> août 2022, après une revalorisation historique en octobre 2021.

Concernant la famille, en 2022, le service de l'aide sociale à l'enfance du Cantal a été doté d'un second espace dédié aux rencontres parents-enfants qui concernent en grande partie des mères de famille.

Les actions subventionnées par le Département : le Département apporte son soutien à plusieurs associations, pour leur fonctionnement ou afin de mettre en œuvre certaines actions visant à réduire les inégalités femmes/hommes, à lutter contre les stéréotypes, à améliorer le quotidien des femmes ou à favoriser l'accès à leurs droits, par exemple avec le CIDFF.

Les politiques de la vie quotidienne. Education, jeunesse, sport : la répartition filles/garçons au sein des collèges du département est parfaitement équilibrée (50/50). Elle est légèrement inférieure pour les filles dans les collèges privés puisque 48 % composent l'effectif. 1 351 étudiants étaient présents sur site de l'IUT à la rentrée 2022 dont 55 % de filles. Et juste pour préciser, à la rentrée 2023, ils étaient 1 531, donc une augmentation significative.

2 sportives inscrites sur les listes du Ministère des Sports en tant que sportives de haut niveau ont été soutenues, sur 7 sportifs concernés.

Sur la partie tourisme, en 2022, les 5 dossiers de demande de subvention pour la création ou la modernisation des meublés de tourisme et de chambres d'hôtes ont été déposés par deux hommes, deux femmes et un couple. 2 femmes sur 7 sont directeurs d'office de tourisme dans le Cantal en 2022 (6 femmes sur 9 en 2021).

Concernant CyberCantal le bus en 2022, sur l'accompagnement administratif réalisé dans le bus, les femmes représentent 44 %. Sur la médiation numérique, le taux de féminisation est de 76 %.

Concernant la culture, au niveau des acquisitions documentaires, l'équilibre entre auteurs et autrices, interprètes, réalisateurs, réalisatrices, plasticiens, plasticiennes est respecté sur l'ensemble des collections. Au niveau des artistes invités, les programmeurs sont extrêmement vigilants à rétablir un équilibre à compétences et qualités égales pour les artistes, dans leur secteur respectif d'activité, lorsque celui-ci (et c'est souvent le cas) est structurellement mal équilibré hommes/femmes. Au niveau des usagers et du public, nous constatons au quotidien que l'équilibre hommes/femmes au niveau des usagers et du public est effectif et que toutes nos propositions font l'objet d'une adhésion sans discrimination apparente. Au niveau des archives départementales, la fréquentation de la salle de lecture reste encore majoritairement masculine, avec une proportion de femmes stabilisée à 43 % des lecteurs depuis deux ans.

À la Direction Ingénierie territoriale, trois femmes occupent un emploi technique Eau/Assainissement, contre une pour un emploi technique VRD. Deux jeunes femmes vont être accueillies en apprentissage dans le domaine des métiers techniques de l'eau (2/2).

Fonctionnement institutionnel et administratif : à l'issue des derniers scrutins, la part des femmes parmi les élus locaux progresse et atteint désormais presque 42 %. Mais elle est plus faible et plus disparate parmi les présidents d'exécutif : 11,4 % des Présidents de Conseils communautaires, 19,8 % des Maires, 20,2 % des Présidents des Conseils départementaux et 31,6 % de ceux des Régions au niveau national.

L'égalité professionnelle des 1 113 agents de la Collectivité. Par rapport à 2021, le taux de féminisation des effectifs reste stable. La filière médico-sociale où le taux de féminisation de la filière a perdu 6,46 %, est encore à 90,91 %.

L'âge moyen des titulaires dans la collectivité a encore augmenté notamment de 1,61 % chez les femmes titulaires.

Les postes d'encadrement, par rapport à 2021, le taux de féminisation de l'encadrement de 59,65 % a encore légèrement augmenté (+2,26 %).

Le temps de travail - temps partiel, au Conseil départemental du Cantal 17,37 % des femmes travaillent à temps partiel.

Rémunérations annuelles brutes, par rapport à 2021, la rémunération des femmes a augmenté de 5,28 %.

Au niveau du déroulement de carrière, en 2023, la répartition des avancements de grade est identique entre les hommes et les femmes.

Au niveau de la formation, le nombre de jours de formation suivis est relativement identique entre les hommes et les femmes.

L'absentéisme, en 2022, 34,62 % des accidents de service, de trajet et maladie professionnelle tous confondus, concernent des femmes et 65,38 %, des hommes. Concernant la maladie ordinaire, les femmes concernées par un arrêt maladie totalisent en moyenne 5,36 jours d'absence de plus que les hommes. Les absences pour maladie ordinaire concernent globalement autant les femmes que les hommes.

Au niveau des recrutements, le Conseil départemental du Cantal recrute majoritairement des femmes en catégories A et B.

Au niveau des retraites, en 2022, le nombre de départs à la retraite entre les femmes et les hommes est presque équivalent. On constate qu'en moyenne les femmes partent à la retraite un peu plus tard que les hommes mais l'écart d'âge entre les deux se réduit.

Compte épargne temps : les proportions femmes/hommes sont globalement équivalentes sur l'accès au CET. Par contre, en 2022, le nombre de jours utilisés est légèrement plus important pour les femmes et c'est l'inverse pour le nombre de jours indemnisés.

Au niveau du télétravail, la proportion des femmes qui télétravaillent est de 36,70 % dans la Collectivité, contre 20,4 % au niveau de la Fonction publique.

Et je crois que j'en ai terminé. Donc je vous demande juste de prendre acte de la présentation de ce rapport.

Un avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Des demandes de prise de parole ? Magali MAUREL.

**Mme Magali MAUREL, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 3**

Simplement, par rapport au plan qui est annexé au rapport, on a le plan 2021-2023 qui relate un certain nombre d'actions détaillées. Par rapport à l'évaluation de ces actions et des indicateurs, est-ce que ces éléments peuvent nous être communiquées, pour qu'on voie justement le nombre de formations, enfin qu'on puisse suivre un petit peu l'évolution sur ces années-là ? Ce serait intéressant de voir les actions menées, concrètement. Ce serait une demande, si c'est possible.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Tout à fait, on demandera de le communiquer à l'ensemble des élus.

**Mme Magali MAUREL, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 3**

Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Stéphane FRECHOU.

**M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3**

Merci, Monsieur le Président. Simplement un mot général, pour dire que ce rapport reste plus qu'indispensable, puisque je rappellerai que, depuis le 7 novembre, les collègues féminines travaillent gratuitement, comparativement à si elles avaient l'égalité de salaire. Donc on est quand même dans une société patriarcale particulièrement discriminante, quelles que soient nos collectivités, sur notre territoire national.

Je rappellerai aussi un point de vigilance sur nos propres effectifs départementaux, puisqu'on peut repérer que l'essentiel des contractuels est constitué de femmes et que les titulaires sont majoritairement des hommes. Cette tendance à la précarisation du travail féminin reste une tendance nationale qui s'applique aussi, évidemment, sur nos collectivités et nous devons être vigilants à corriger ces effets qui fragilisent tout notre tissu.



**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Très bien. Y a-t-il d'autres remarques sur ce rapport, ce bilan ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'en prendre acte, c'est vrai que ce bilan retrace bien l'égalité, à la fois au sein de la Collectivité et sur les actions que l'on peut mener à l'extérieur.

Nous passons au rapport 15. C'est toujours Isabelle LANTUEJOL qui nous le rapporte. C'est un rapport très administratif sur le personnel départemental et le tableau des emplois qui reprend les différentes évolutions.

**Personnel départemental - Tableau des emplois****Mme Isabelle LANTUEJOL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Sur le tableau des emplois permanents et afin de répondre aux besoins des services, il convient de procéder à des transformations d'emplois, telles que proposées dans la délibération ci-après.

Il vous est proposé de transformer les emplois suivants pour les besoins de services : un grade d'adjoint technique à 50 % en adjoint technique à 70 % ; l'attaché hors classe en attaché ; l'ingénieur en technicien principal 1<sup>ère</sup> classe et le directeur en attaché. Toutes ces modifications à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2023.

Un avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

C'est un constat, en fait, c'est du factuel. S'il n'y a pas de remarques, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au 16. Là, ce sont des modifications du barème des indemnités de remboursement et des frais de déplacement, suite à la parution d'un décret. Et pour le personnel départemental, c'est Isabelle LANTUEJOL qui nous le rapporte.

**Personnel départemental -  
Modification du barème des indemnités de remboursement des frais de déplacement****Mme Isabelle LANTUEJOL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Merci, Président. Il est rappelé que les frais engagés par les personnels territoriaux lors de déplacements nécessités par l'exercice de leurs fonctions font l'objet de remboursement.

Il a été demandé d'augmenter la participation et les remboursements par rapport aux augmentations effectivement des hôtels et du prix de la restauration. Les taux de frais d'hébergement ont été ainsi revalorisés, sur le taux de base de 90 € par nuitée ; 120 € dans les grandes villes au-dessus de 200 000 habitants et la Métropole du Grand Paris ; pour la Commune de Paris, 140 € et pour les agents reconnus en qualité de travailleur handicapé et en situation de mobilité réduite, à 150 €. Pour les frais de repas, la limite du plafond est prévue et revalorisée maintenant à 20 €.

Il vous est demandé de vous prononcer :

- sur les taux de remboursement des frais d'hébergement, tels que précisés ci-dessous, avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> décembre 2023 ;
- de revaloriser dans la limite du plafond prévu pour le remboursement au réel des frais de repas engagés par l'agent à l'occasion des déplacements professionnels en dehors de sa résidence administrative et de la résidence familiale sur présentation d'un justificatif de paiement, à hauteur de 20 € avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> décembre 2023.

Un avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il des demandes de précisions ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Et nous sommes sur le même type de rapport, mais là, à destination des Conseillers départementaux et c'est Gilles COMBELLE qui nous le rapporte.

**Modification du barème des indemnités de frais de déplacement des Conseillers départementaux****M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Merci, Monsieur le Président. Ce sont exactement les mêmes modalités que vient d'expliquer ma collègue sur les modifications des indemnités de frais de déplacement pour les agents et qui sont appliquées aux Conseillers départementaux donc qui ont été modifiées par arrêté du 20 septembre 2023. On vous propose d'appliquer ces modifications à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2023. Les nouveaux taux sont présentés dans le tableau joint à la présente délibération. Les frais supplémentaires pour les repas passent 17,50 € à 20 €.

On vous demande donc de vous prononcer sur ce projet de délibération :

- d'adopter les nouveaux taux forfaitaires des frais d'hébergement tels que précisé dans le tableau (ce sont exactement les mêmes que pour les agents),
- d'adopter la revalorisation dans la limite du plafond du taux de remboursement au réel des frais supplémentaires de repas engagés par les Conseillers départementaux, bien évidemment à l'occasion de leurs déplacements dans le cadre de leur désignation, sur présentation d'un justificatif de paiement à hauteur de 20 € avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> décembre 2023.

Les montants de prise en charge des frais kilométriques restent inchangés.

Avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Des remarques particulières ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons aux redevances d'occupation du domaine public départemental non routier pour la saison hivernale 2023-2024. Nous sommes au Lioran et c'est Gilles COMBELLE qui nous le rapporte.

**Redevances d'occupation du domaine public départemental non routier  
pour la saison hivernale 2023-2024****M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes**

C'est le 16 décembre 2016 qu'a été approuvée par l'Assemblée départementale l'actualisation des barèmes des redevances d'occupation du domaine public départemental non routier. Ces barèmes ont été reconduits par délibération du Conseil départemental le 15 novembre 2019 jusqu'à fin 2022. Il vous est proposé de maintenir les mêmes barèmes de redevance d'occupation du domaine public départemental non routier pour la saison hivernale 2023-2024. Vous avez le détail dans le projet de délibération qui vous est présenté, à la fois pour les occupations d'une durée supérieure ou égale à un mois, donc là, les montants proposés sont fonction de la surface occupée en mètres carrés, ou que ce soit au niveau des activités de sport, loisirs, culture. Vous avez également une proposition d'un montant de participation au barème pour les pâturages, qui sont calculés à l'hectare. Et enfin, les autres activités aussi qui sont proposées avec des montants au mètre carré. Pour les

occupations inférieures à un mois, également une proposition à la surface, par tranches indivisibles de 100 m<sup>2</sup>. Vous voyez les montants qui vous sont proposés en fonction de la durée d'occupation.

Il vous est donc demandé de vous prononcer sur ce projet de délibération :

- d'approuver pour la saison hivernale 2023-2024, les barèmes que je vous ai présentés et qui sont présentés dans le document, pour l'occupation du domaine public départemental non routier, à la fois pour les durées supérieures ou égales à un mois et pour les durées inférieures à un mois,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à adopter ces barèmes pour les associations et les activités qui ont vocation à diminuer les charges de la Collectivité ou à développer l'image du Conseil départemental.

Avis favorable de la Première Commission.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Des demandes de compléments d'infos supplémentaires ? C'est clair pour tout le monde ? Je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition, pas d'abstention ? Il est approuvé, je vous en remercie.

### **Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes - Présentation des actions mises en œuvre**

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Ce sont surtout les actions qui sont mises en place. On avait à la fois à tenir une comptabilité des dépenses engagées, conformément aux dispositions de différents articles, notamment sur des reports, y compris en recettes. Vous avez le détail, on ne va pas tout reprendre, mais par exemple, on a marqué en restes à réaliser un reste d'emprunt qui n'avait pas été mobilisé en 2022, de 7,5 M€. Ce sont des formations auprès de nos agents, également. C'est de procéder au rattachement sincère des charges et des produits à l'exercice : ces rattachements ont été rappelés à l'ensemble des services, notamment au niveau du Pôle Solidarité, qui doit suivre ça de près. Nous avons vérifié la régularité des imputations comptables relatives aux dépenses et aux recettes, notamment en matière de personnel mis à disposition d'organismes. Donc on a réalisé ces opérations, conformément aux indications de la Chambre régionale des comptes.

Pérenniser le dispositif de suivi des contrats complexes, notamment tout ce qui est PPP. C'est souvent du transversal, on a à la fois les services de la direction des routes, le Pôle Ressources, lorsqu'on est sur du routier, la Direction des bâtiments lorsque l'on est sur du bâtimentaire, etc. Donc on se conforme aux prescriptions qui ont été mentionnées.

Et enfin, engager une réflexion sur la soutenabilité de la dette, au regard de la politique d'investissement. Et là, c'est travailler sur la prospective et la programmation financière des investissements. Tout cela se fait avec le Pôle Ressources.

Donc c'était pour démontrer effectivement que, par rapport à ce rapport définitif, qui était là un contrôle sur le fonctionnement purement administratif du Conseil départemental que nous avons pris des dispositions pour prendre en compte ces remarques.

S'il n'y a pas de remarques particulières, je vous propose de prendre acte de ce rapport.

Nous passons maintenant à quelques questions budgétaires, notamment la mise à jour du règlement budgétaire et financier. Cela concerne les amortissements et c'est Gilles COMBELLE qui supplée à Jean MAGE.

## Mise à jour du règlement budgétaire et financier - Amortissements

### M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

J'ai la joie et le plaisir de remplacer mon collègue Jean MAGE ! Je lui souhaite un prompt rétablissement. Vous m'excuserez si mon propos est parfois un petit peu imprécis ou n'est pas à la hauteur de ce qu'aurait pu rapporter Jean MAGE. En tout cas, les chiffres qui vous sont annoncés, eux, par contre, sont très précis pour le coup.

Donc premier sujet de délibération, dans le cadre du passage à la M57, le Département a adopté un règlement budgétaire et financier par délibération en date du 13 décembre 2022. Il vous est proposé d'adopter une mise à jour de la fiche « 2.4 – l'amortissement » qui consiste : à compléter les dispositions concernant les durées d'amortissement de l'actif en fixant les modalités et les durées pour de nouvelles catégories de biens (à la fois la désignation des biens, la nature comptable, les durées d'amortissement ainsi que les modalités de ces amortissements) ; de préciser les modalités de la neutralisation des amortissements habituellement pratiqués par le Département. Ces neutralisations budgétaires permettent de respecter l'obligation comptable d'amortissement sans dégrader la section de fonctionnement, une recette de fonctionnement étant constatée en contrepartie d'une dépense d'investissement.

Le projet de délibération qui vous est proposé est le suivant, il est demandé :

- d'adopter les durées d'amortissement de l'actif en fixant les modalités et durées d'amortissement pour les différentes catégories de biens comme cela est précisé dans le tableau joint en annexe.
- de confirmer la mise en œuvre de la neutralisation des amortissements pratiqués à compter de l'exercice 2023 sur les bâtiments administratifs et scolaires du département ainsi que sur les subventions d'équipement (puisque la neutralisation ne s'applique que sur ces thématiques) versées à hauteur du tiers du maximum autorisé et d'inscrire les modalités dans le règlement budgétaire et financier.

La fiche « 2.4 – l'amortissement » du règlement budgétaire et financier du Département mise à jour est annexée à la présente délibération.

Avis favorable de la Première Commission.

### M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. C'est un rapport qui est très technique. On adapte nos amortissements et on neutralise ensuite.

Y a-t-il des questions particulières ? Je n'en vois pas. Je le mets au vote. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Nous passons au rapport 21, admission en non-valeur et restes à recouvrer. C'est Gilles COMBELLE qui poursuit.

## Admission en non-valeur et restes à recouvrer

### M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. Pour se conformer aux dispositions de l'instruction de la M57 relative à la comptabilité du Département, est soumis à l'approbation de l'Assemblée départementale l'état des sommes restant à recouvrer (et pour lesquelles il convient de poursuivre le recouvrement) des produits départementaux arrêtés au 27 septembre 2023 d'une part, et l'état des admissions en non-valeur, pour lesquelles Monsieur le Comptable a épuisé tous les recours pour le recouvrement des produits d'autre part, ainsi que les créances éteintes.

Au niveau des créances restant à recouvrer, elles atteignent le chiffre global de 2 331 593,23 € au 27 septembre 2023. Ce montant correspond à l'ensemble des créances en cours de recouvrement, dont au titre des créances de plus de deux ans 113 545,08 €. En ce qui concerne les sommes dont l'admission en non-valeur est proposée, elles s'élèvent globalement à 41 648,07 € et les créances éteintes s'élèvent à 1 969,30 €. Il s'agit donc de titres émis à l'encontre de personnes physiques ou de sociétés pour lesquelles l'insolvabilité, la caducité des créances ou la disparition des débiteurs empêchent le recouvrement des titres de perception. Enfin, concernant le montant du provisionnement des créances de plus de deux ans (taux de 17 %) proposé, il s'élève à 19 303 €. Donc, le montant de la provision à constituer correspond à 17 % du montant des créances à plus de 2 ans (113 545 €).

Bien sûr, la liste de ces créances est à votre disposition, si vous souhaitez en prendre connaissance.

Il vous est donc demandé :

- de prendre acte des créances restant recouvrer sur les produits départementaux au titre des exercices antérieurs, soit 2 331 593,23 €,
- d'approuver l'admission en non-valeur d'une somme de 41 648,07 € et les créances éteintes d'une somme de 1 969,30 € pour le budget du Département,
- d'approuver la constitution d'une provision des créances de plus de 2 ans d'une somme de 19 303 €.

Les crédits correspondants sont ouverts en dépenses au compte 6817 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » du budget départemental pour 2023.

Avis favorable de la Première Commission.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Y a-t-il des demandes de précisions complémentaires ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, et je vous en remercie.

Nous sommes au dernier rapport de cette session qui est la décision modificative n° 2 pour l'exercice 2023 et c'est toujours Gilles COMBELLE qui rapporte.

### **Décision modificative n° 2, exercice 2023**

#### **M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Normalement, il y a un petit diaporama qui doit vous la résumer très succinctement en même temps que je vous présente le rapport.

Cette décision modificative s'inscrit dans les objectifs d'équilibres généraux définis pour l'exercice 2023 et elle permet de prendre en compte la réaffectation des crédits, compte tenu de l'avancement de l'exécution budgétaire et des programmes en cours. Le projet que nous vous soumettons propose, en dépenses et en recettes, une réduction de 705 669 € en crédits réels pour le budget principal du Département.

Au niveau des dépenses, les propositions complémentaires s'élèvent à un montant de complément de 393 521 € en section de fonctionnement et une diminution des crédits au niveau de la section d'investissement à hauteur de 1 099 190 €.

Si on rentre un petit peu plus dans le détail de ces chiffres, au niveau de l'autonomie, compte tenu des crédits que nous avons votés lors du budget supplémentaire et compte tenu du niveau de réalisation des crédits (qui ont été revus à la baisse), on vous propose une diminution de 800 100 €. Donc le budget de l'autonomie serait quand même d'un montant, en tout cas au niveau de notre décision modificative, assez conséquent, à hauteur de 75 400 000 €, en hausse de 3,6 %.

Au niveau des thématiques Enfance-Famille, vous voyez une proposition de crédits supplémentaires à hauteur de 173 000 € (123 000 € pour les MECS et 41 000 € pour les assistants familiaux). Il vous est également proposé d'abonder le chapitre pour le financement des placements en dehors du département pour les enfants qui ne relèvent pas du dispositif de l'ASE, mais qui sont quand même pris en charge par le Département, à hauteur de 660 000 €. Et un réajustement technique à hauteur de 1 012 000 € qui concerne la réimputation des dépenses au niveau du Centre départemental de l'enfance. Ce sont des dépenses qui sont constatées et réimputées. En tout cas, ça n'entraîne pas de dépenses supplémentaires par rapport au budget voté : ce sont juste, comme le terme l'indique, des réimputations.

Au niveau du transport scolaire, une augmentation de 120 000 € vous est proposée, pour le transport scolaire des personnes en situation de handicap, ce qui porte le budget de cette ligne à 870 000 €.

Au niveau de l'insertion, les dépenses sur l'année ont été orientées à la baisse au niveau du RSA. Comme le disait le Président en préambule, ce n'est pas sûr que cette orientation à la baisse soit reconduite pour l'année prochaine. En tout cas, les crédits d'insertion peuvent être diminués de 850 000 € au niveau du RSA.

Au niveau de l'appui aux territoires, c'est ce qui concerne les appels de fonds des collectivités pour les appuis que nous avons au niveau des projets de territoire. Là, nous réduisons les crédits à hauteur de 1 M€ parce que tous les projets ne sont pas engagés sur les territoires.

Au niveau de l'Europe, les crédits de la Mission Europe sont proposés avec une baisse de 95 000 €, du fait de la révision des crédits qui ont été versés au titre du Fonds Social Européen.

Au niveau des collèges, nous complétons un certain nombre de lignes, notamment au niveau des études, 60 000 € pour des études thermiques, 16 000 € pour des dépenses liées au réseau de chaleur bois. Et en investissement, nous complétons le financement des équipements destinés aux cuisines de nos collèges, à hauteur de 26 620 €.

Au niveau de l'attractivité, ce sont des dépenses qui seront reportées en partie en 2024, prises en charge par une autre structure le Syndicat Mixte Cantal Attractivité qui a été constitué cette année, à hauteur de 150 000 €. Par ailleurs, 50 000 € de frais d'études ne seront pas honorés, donc ne seront pas réalisés.

Au niveau du tourisme, réduction des crédits à hauteur de 97 610 € en investissement, 50 000 € pour des actions liées aux hébergements et le reste concernant des crédits qui étaient dédiés au PDIPR et aux panneaux touristiques. De même 50 500 € de réduction de crédits qui avaient été ouverts pour réaliser des études.

Au niveau de la mobilité, le coût des carburants ayant augmenté, il est nécessaire de créditer nos comptes de 150 000 € supplémentaires pour le budget carburant qui passe ainsi à plus de 1,6 M€.

Sur le numérique, une petite réduction de crédit pour la stratégie départementale des usages du numérique avec une diminution de crédits de 22 000 €.

Sur les finances, comme nous l'avons vu sur une délibération précédente, les admissions en non-valeur et créances éteintes qui vont s'inscrire avec cette décision modificative s'élèvent à 32 619 €. Des provisions doivent être budgétées à hauteur de 30 102 €. Et les intérêts courus non échus sont réajustés avec un montant supplémentaire de 100 000 €.

Nous avons obligation d'équilibrer nos comptes en dépenses et en recettes. Nous avons dépensé 393 521 € en plus, donc nous devons avoir des recettes supplémentaires que nous trouvons au niveau d'une participation du FSE à hauteur de 204 000 €, des ajustements avec des compensations d'exonérations négatives à hauteur de 76 201 € et au titre des versements de la TVA (comme l'a précisé le Président en préambule) nous avons aussi une diminution à hauteur de 358 108 €. En termes de recettes nous avons aussi des recettes exceptionnelles,

liées aux soldes de rattachement indus à hauteur de 588 900 €, des reprises de provision pour dépréciation à hauteur de 6 930 € et au titre des ajustements sur les contributions FSL à hauteur de 28 000 €, ce qui fait bien 393 521 €.

En investissement, l'emprunt va être diminué à hauteur de 1 099 190 € à concurrence donc de la même somme qui n'a pas été dépensée.

Globalement par rapport à notre budget 2023, en fonctionnement au niveau du budget prévisionnel primitif, nous avons voté un montant de 204 822 440 €. Lors de notre budget supplémentaire, nous avons rajouté 6 355 163 €. Il est proposé aujourd'hui de voter des décisions modificatives pour abonder ce budget de fonctionnement à hauteur de 393 521 €. Des reports à hauteur de 133 595 €. Ce qui fait un budget total en fonctionnement à hauteur de 211 704 719 €.

En investissement, nous avons voté en budget primitif 118 723 123 €. Le budget supplémentaire c'est 23 989 036 €. Les décisions modificatives qu'il vous est proposé d'adopter aujourd'hui, c'est une diminution de 1 099 190 €. Les reports à hauteur de 7 920 790 €. Ce qui fait un budget total de 149 533 759 €.

En termes de provisions, il est proposé d'abonder au niveau des provisions qui font partie des dépenses obligatoires. Elles sont constituées lors du constat d'un risque qui justifie ces provisions. Donc il est proposé trois types de provisions : les provisions pour le compte épargne temps à hauteur de 683 000 € au titre des jours monétisables épargnés par les agents. Donc par rapport à cette somme, c'est 28 000 € supplémentaires qui complètent les 655 000 € que nous avons déjà délibérés lors de notre séance du 24 juin 2022. Deuxième type de provisions, les provisions pour risques et charges, pour un montant de 50 000 €. Et enfin les provisions pour créances douteuses et/ou contentieuses pour un montant de 26 233 € et avec une reprise pour un montant de 6 930 €.

Au niveau de la gestion pluriannuelle de nos crédits, il est proposé la création d'une autorisation de programme à hauteur de 2 M€ pour les acquisitions de matériel et engins pour le programme 2024-2027. Ce montant vous est proposé afin de lancer les procédures sur l'exercice 2023. Cette autorisation sera bien évidemment amenée à être amendée et complétée lors de l'adoption du budget primitif 2024.

Il vous est demandé :

- d'adopter la décision modificative n° 2 de l'exercice 2023 pour le budget principal, qui s'équilibre en dépenses et recettes à une diminution de 705 669 € en crédits réels et d'ordre, selon les documents qui vous ont été présentés,
- de décider la création d'une autorisation de programme à hauteur de 2 M€ pour les acquisitions de matériel et engins sur le programme 2024-2027,
- de décider la constitution et le maintien des provisions pour : le compte épargne temps à hauteur de 683 000 € ; les risques et charges pour un montant de 50 000 € ; les créances douteuses et/ou contentieuses un complément à hauteur de 102 € sur la nature 6817 et reprise sur la nature 7817 pour 6 930 €.

Je vous prie encore une fois de m'excuser pour certaines imprécisions ou propos qui n'auraient pas été clairs. Voilà, tous ces éléments sont bien évidemment à votre disposition.

Avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation qui était toujours très complète. Simplement, vous aurez vu que sur cette DM, ce sont vraiment des ajustements pour la plupart.

En fonctionnement, c'est 0,3 % du budget à peu près. On a de la réimputation technique, puisque là, on essaie d'envisager un peu l'avenir, donc il y a des changements de chapitres ou autres.

Et sur l'investissement, on réduit effectivement la part de recours à l'emprunt, puisqu'on a des investissements qui ne seront pas réalisés sur la période. Donc rien d'exceptionnel sur cette DM.

Y a-t-il des demandes de précisions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de le mettre aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette DM est approuvée. Nous allons devoir signer effectivement cette DM.

Je vous remercie pour votre participation à cette session.

Fin de la séance publique à 13h10.

Procès-verbal de la séance publique du Conseil départemental du Cantal du 17 novembre 2023 adopté par l'Assemblée départementale le 18 décembre 2023.

Le Président du Conseil départemental



Bruno FAURE

Le Secrétaire de séance



Annie DELRIEU